

**Assemblée générale**

Cinquante-huitième session

34^e séance plénière

Jeudi 16 octobre 2003, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 124 de l'ordre du jour (suite)**Barème des quotes-parts pour la répartition
des dépenses de l'Organisation des Nations Unies****Rapport de la Cinquième Commission**

(A/58/432)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va examiner un rapport de la Cinquième Commission sur le point de l'ordre du jour intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies », document A/58/432. Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont reflétées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux représentants qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que, pour la prise de décisions, nous allons procéder de la même manière qu'à la Cinquième Commission.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Le projet de résolution est adopté (résolution 58/1).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 124 de l'ordre du jour.

Point 12 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Projet de résolution (A/58/L.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant aborder le point 12 de l'ordre du jour intitulé « Rapport du Conseil économique et social » pour examiner un projet de résolution intitulé « Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'examiner la question des produits de base », publié sous la cote A/58/L.1.

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/58/L.1. Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

Mme Kelley (*parle en anglais*) : Aux termes du paragraphe 1 du projet de résolution A/58/L.1, l'Assemblée générale déciderait de convoquer, le 27 octobre 2003, de 15 heures à 17 heures, un Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'examiner la question des produits de base, sous l'égide du Président de l'Assemblée générale, constitué de six membres au plus choisis parmi des personnalités éminentes indépendantes et des orateurs de marque.

On estime que la convocation de ce Groupe de travail à composition non limitée nécessiterait le paiement des frais de voyage des six panélistes pour un montant de 16 400 dollars. Ces dépenses seront imputées sur des fonds extrabudgétaires existants.

La convocation de ce Groupe de travail à composition non limitée le 27 octobre ne susciterait donc pas de dépenses supplémentaires à prévoir pour les services de conférence. Les besoins connexes des services de conférences sont évalués, au total, à 13 600 dollars. Puisqu'une grande commission de l'Assemblée générale a annulé sa réunion initialement prévue pour le 27 octobre, les frais suscités par le projet de réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question des produits de base pourraient être imputés aux fonds existants des services de conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/58/L.1, intitulé « Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'examiner la question des produits de base ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/58/L.1?

Le projet de résolution A/58/L.1 est adopté (résolution 58/2).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur souhaitant expliquer son vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Scott (États-Unis) (*parle en anglais*) : Les États-Unis notent que le rapport du Groupe d'experts sur les produits de base avait déjà été alloué à la Deuxième Commission par le Bureau. Nous sommes convaincus que le Bureau a l'expérience nécessaire pour rendre justice à ce thème et nous constatons également que cette question a été examinée tous les deux ans. Afin de rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée générale et d'assurer la plus grande efficacité possible, nous espérons qu'à l'avenir, l'on redoublera d'efforts pour éviter les doubles emplois en ce qui concerne les points de l'ordre du jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le seul orateur inscrit au titre des explications de vote. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 12 de l'ordre du jour.

Point 39 de l'ordre du jour (*suite*)

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre et appui international

a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre et appui international

Rapport du Secrétaire général (A/58/254)

Note du Secrétaire sur le projet de révision du programme 8 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 : appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Comité du programme et de la coordination (A/58/16, chapitre III, section B, programme 8 ; chapitre IV, section B)

b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Rapport du Secrétaire général (A/58/352)

M. De Alba (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique est persuadé que nous ne pourrions atteindre les objectifs et buts fixés dans la Déclaration du Millénaire que si nous sommes en mesure de placer le continent africain sur la voie du développement durable; c'est-à-dire si nous réalisons des progrès substantiels dans la promotion du développement politique, économique et social de la région. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par la situation actuelle et les perspectives de développement de la région.

Nous notons particulièrement dans ce contexte que le Rapport sur le développement humain de 2003 fait clairement valoir que si la situation ne s'améliore pas rapidement, l'Afrique subsaharienne ne pourra atteindre l'objectif d'une éducation primaire pour tous qu'en 2129, elle ne pourra réduire de moitié l'extrême pauvreté qu'en 2147 et elle ne pourra réduire de deux tiers le taux de mortalité infantile qu'en 2165. Cette situation est économiquement insoutenable, politiquement invivable et moralement inacceptable.

Le développement ne sera possible que dans une atmosphère de paix, de sécurité et de stabilité politique. Cependant, nous trouvons souvent en Afrique une combinaison de problèmes socioéconomiques et de facteurs politiques qui entraînent des risques d'instabilité et de violence, et qui finissent par déboucher sur des échecs institutionnels et l'éruption de conflits, ainsi que des violations constantes et souvent graves des droits de l'homme et de l'état de droit. Ces situations de violence empêchent souvent l'Afrique de profiter pleinement des vastes ressources naturelles et humaines dont elle dispose.

En tant que membre du Conseil de sécurité, le Mexique a tenté de faire en sorte que cet organe accorde une attention particulière aux problèmes de l'Afrique et les examine de façon globale. Pour ce qui est de ma délégation, la sécurité dans la région est fortement tributaire de la capacité à résoudre les

problèmes socioéconomiques existants et de la coopération internationale en vue d'accomplir cette tâche. Le Mexique a également appuyé un partenariat stratégique entre le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale elle-même pour assurer la complémentarité des efforts.

Ma délégation voit de grandes possibilités s'agissant des démarches et mandats respectifs, pour le travail conjoint qui doit être accompli en Afrique par les principaux organes de notre Organisation. Le Mexique se félicite de la direction fournie par l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales et les invite à continuer de collaborer étroitement avec l'ONU à la recherche de solutions novatrices pour la prévention et le règlement des conflits ainsi que pour la promotion du développement politique, économique et social. La coopération entre ces organisations africaines et l'ONU dans les cas de la Côte d'Ivoire, de la Sierra Leone, du Libéria, du Burundi et de la République démocratique du Congo, pour ne mentionner que quelques exemples, constitue un bon pas en avant dans cet effort destiné à construire des alliances stratégiques, qui doit être renforcé.

En dépit des réussites récentes obtenues dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE), il reste encore beaucoup à faire pour alléger réellement le poids de la dette des pays africains. Il est inacceptable que plusieurs de ces pays continuent de dépenser plus d'argent au service de leur dette que pour la santé et l'éducation, en particulier lorsque la détérioration de leurs indicateurs de dette peut être attribuée à une baisse de leurs recettes d'exportation, souvent entraînée par l'instabilité des prix des produits de base. Les pays africains doivent pouvoir accéder à la croissance, et le commerce, comme nous l'avons affirmé dans le Consensus de Monterrey, peut servir de moteur à cette croissance.

Pour mettre en place un système commercial ouvert et non-discriminatoire, nous devons lutter en vue d'éliminer des subventions injustes ainsi que des pratiques commerciales déloyales. Il faut prêter une attention particulière au commerce des produits agricoles et à l'exportation du bétail des pays en développement vers les pays industrialisés. Il faut éliminer les barrières non tarifaires. Nous devons également briser le cercle vicieux selon lequel d'un côté les pays donateurs transfèrent des ressources sous forme d'aide au développement vers les pays récipiendaires et de l'autre, ils entravent les progrès

réalisés par ces pays en imposant des restrictions au commerce.

Pour terminer, je voudrais dire un mot sur le fléau du VIH/sida qui est le plus grand défi auquel les pays africains sont confrontés dans le domaine de la santé publique. Le Mexique souhaite réaffirmer qu'à la suite des accords récents de l'Organisation mondiale du commerce, il encouragera la production de médicaments génériques dont la qualité aura été éprouvée au profit de ceux qui en ont besoin dans les pays moins développés. Le Mexique est également convaincu de l'importance d'une coopération régionale et internationale. C'est pourquoi nous offrons les compétences de nos institutions publiques et privées pour former du personnel dans le domaine de la santé, faire part de l'expérience que nous avons accumulée et fournir des conseils techniques afin de mettre au point des indicateurs qui nous permettront d'évaluer tant l'incidence de l'épidémie que la réponse mondiale face à cette épidémie.

Le Mexique manifeste également son ferme appui à la recommandation du Secrétaire général de mettre immédiatement fin à l'utilisation de mercenaires et d'enfants soldats et pour que les pays africains s'engagent à arrêter la prolifération des armes et à réduire les dépenses militaires. Un effort de cette ampleur exige en contrepartie l'appui net de la communauté internationale.

Nana Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*): Je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé et remercier le Secrétaire général de son rapport très complet sur les progrès de la mise en oeuvre et de l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), de même que pour son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Nous sommes également reconnaissants au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique d'avoir mené le débat sur ces points. Je m'associe à la déclaration faite par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'Histoire a pris acte du rôle de pionnier joué par le Ghana pour la promotion de l'unité africaine. Le Président de la première république du Ghana a été l'un des pères fondateurs de l'Organisation de l'unité africaine, aujourd'hui devenue l'Union africaine. Nous sommes très fiers de cette histoire au Ghana et nous

nous sommes efforcés au fil des ans de rester fidèles à cette tradition. L'attachement du Ghana à l'unité du continent africain est un article de foi qui est inscrit dans la constitution nationale et auquel les régimes successifs ont pleinement adhéré. C'est cette conviction qui nous a amenés à participer activement au processus préparatoire ayant abouti à la création de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en 1975.

Pour que l'intégration économique, quel que soit son cadre, puisse réussir, la bonne gouvernance, la paix et la sécurité sont absolument nécessaires pour créer un environnement propice à une activité économique durable. Le Ghana a donc un intérêt direct à promouvoir ces valeurs dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Ceci explique notre participation enthousiaste, avec les pays animés des mêmes sentiments, à la première initiative de maintien de la paix sous-régionale, le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG), au cours de la première guerre civile du Libéria en 1990 et par la suite en Sierra Leone, de même qu'au processus actuel de paix au Libéria.

Le 28 décembre 2000, le Ghana a procédé à un transfert de pouvoir sans accrochages d'un gouvernement démocratiquement élu à un autre, cela pour la première fois au cours des 43 ans d'existence du Ghana en tant que nation. Nous avons une constitution et il existe un consensus quasi unanime au sein de notre population que le gouvernement démocratique constitutionnel est et devrait être la forme de gouvernance de notre pays.

C'est pourquoi le Ghana avait tous les titres de recommandation nécessaires et était prêt à intégrer les priorités du NEPAD dans ses politiques nationales et dans son cadre de planification du développement, de même qu'à mobiliser les ressources internes pour appuyer l'initiative, lorsque le NEPAD a été lancé en 2001. En vue de s'engager pleinement à l'égard du NEPAD, Le Ghana a pris des mesures pratiques en créant le Ministère de la coopération régionale et du NEPAD comme notre organe de coordination national. La déclaration de mission du Ministère énonce, en partie, qu'il existe afin d'assurer une formulation, une coordination, une mise en oeuvre et un suivi efficaces des politiques et des plans de développement qui faciliteront une réalisation plus rapide des objectifs nationaux et d'équilibrer le développement dans le cadre d'un système intégré au niveau régional.

Depuis sa création, le nouveau Ministère a participé à plusieurs manifestations organisées par le NEPAD, y compris des réunions à Johannesburg et Abuja, dont le moment marquant fut la déclaration par le Ghana de sa volonté d'être le premier pays à faire l'objet d'un examen par les pairs et de prendre la direction du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. À cet égard, nous aimerions souligner que ce Mécanisme d'évaluation intra-africaine ne devrait pas être considéré comme étant une condition incidente proposée par nos partenaires de développement, mais comme une idée où les dirigeants africains eux-mêmes, dans leur sagesse collective, ont vu un outil utile pour promouvoir le développement du continent. C'est pourquoi nous sommes encouragés par le fait que 16 pays jusqu'à présent se sont portés volontaires pour y participer. Au Ghana nous attendons avec intérêt la publication des principes directeurs dans le courant du mois prochain, afin de nous permettre de faire avancer ce processus.

Afin de mieux faire connaître le NEPAD au niveau national, ce qui a été identifié dans le rapport du Secrétaire général comme une contrainte qui s'oppose à la mise en oeuvre du NEPAD, notre organe de coordination national a aussi organisé une série d'ateliers pour les principales parties concernées, à savoir les médias, le comité des affaires étrangères du Parlement et un échantillon du public ghanéen. Le tout dernier séminaire organisé par le Ministère sur le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, le 11 octobre 2003, au cours duquel le Ministre a annoncé que le cabinet avait approuvé la création d'un conseil directeur national d'examen par les pairs, dont le rôle était de mettre en place un mécanisme local d'évaluation par les pairs pour préparer convenablement l'évaluation du Ghana par un organe externe composé de personnalités éminentes. Le conseil directeur veillera à ce que les évaluations techniques soient menées préalablement à la visite de l'équipe chargée de l'examen du pays. Le Ministre a souligné en outre que la connaissance et le fonctionnement du NEPAD devraient aller au-delà des chefs d'État et de gouvernement et être maîtrisés par les particuliers afin d'assurer sa réussite. À cet égard, il faut souligner que les participants à l'atelier étaient issus des parties concernées, par exemple du secteur public, du secteur privé, de la société civile et des organisations non gouvernementales.

Le Ghana partage l'opinion du Secrétaire général des Nations Unies, dans son premier rapport complet sur le NEPAD, que les communautés économiques régionales, en tant que vecteurs du développement régional et de l'intégration régionale, sont bien placées pour assumer la tâche consistant à mettre en oeuvre la direction régionale et sous-régionale des programmes du NEPAD. Ce n'est qu'en combinant leurs potentiels de développement et en surmontant les frontières existantes grâce à des mécanismes d'intégration que les pays africains seront en mesure de surmonter ces véritables obstacles au développement économique et social – développement dans le cadre d'une économie mondiale dynamique caractérisée par la formation de groupements économiques régionaux puissants et très compétitifs. Nous espérons donc qu'une solution rapide sera trouvée au problème causé par le maillon faible qui existe entre le comité de mise en oeuvre et les comités économiques régionaux qui ont été identifiés comme une contrainte de plus à la mise en oeuvre du NEPAD.

Dans les circonstances actuelles, ma délégation souhaite féliciter tant le Secrétariat du NEPAD que le comité de mise en oeuvre pour le rôle qu'ils ont joué en assurant la mise en oeuvre des projets et en identifiant leurs priorités conformément au NEPAD, même si nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à faire.

Comme nous l'avons dit dans notre déclaration lors du débat général à la deuxième commission, le Ghana estime que l'appui accordé par la communauté internationale au NEPAD ne saurait être séparé du large contexte de soutien de la communauté internationale aux efforts déployés par les pays en développement pour éliminer la pauvreté. Il existe un point de vue répandu selon lequel, suite aux grandes conférences et sommets de l'ONU dans les domaines économique et social, un accord sans précédent a pris actuellement forme au sein de la communauté internationale quant à la nécessité urgente de mener des efforts concertés et engagés dans la lutte contre la pauvreté et d'améliorer le consensus sur les moyens de réaliser cet objectif.

L'architecture de cette responsabilité mutuelle serait fondée sur une structure à deux piliers, où les pays en développement reçoivent la responsabilité première de mettre en oeuvre les politiques, d'améliorer la gouvernance et de renforcer la capacité institutionnelle afin d'accélérer la croissance et de

réduire la pauvreté, l'Afrique cherchant à atteindre ce résultat par le biais du NEPAD, tandis que la communauté internationale prend la responsabilité de consolider ces efforts à travers un appui important, mieux coordonné et plus global, à travers l'assistance au développement, à l'accès au marché, à l'allègement de la dette et à l'assistance technique. Les tendances actuelles de l'économie mondiale ne confirment cependant pas cette position. Le *Rapport mondial sur le développement humain, 2003*, affirme que le reste du monde a laissé l'Afrique subsaharienne en arrière et qu'il faudra 150 ans pour que cette région parvienne à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, prévus pour 2015.

Le rapport du Secrétaire général a identifié à juste titre le manque de financement adéquat comme l'une des quatre contraintes qui s'opposent à la mise en oeuvre du NEPAD. Tout en exprimant la gratitude du Ghana à nos partenaires de développement qui ont, individuellement ou collectivement, appuyé le NEPAD sous diverses formes, nous estimons que pour que les choses s'améliorent sur le continent africain, la communauté internationale, en particulier les nations industrialisées, devraient véritablement se rendre compte de l'urgence de la situation et accorder un appui et une assistance proportionnés au NEPAD afin de relancer le développement du continent.

Les dirigeants actuels du continent sont résolus à mettre l'Afrique sur la voie de la prospérité dans le cadre du NEPAD et attendent avec impatience de recevoir un appui pratique grâce à une mise en oeuvre intégrée et coordonnée des résultats des principales conférences et sommets de l'ONU dans les domaines économique et social. Nous reconnaissons qu'un léger progrès a été réalisé dans certains domaines, mais, d'une manière générale, le progrès dans plusieurs domaines clefs, à savoir le commerce, l'aide publique au développement et l'endettement extérieur, a été faible ou non existant et, dans certains cas, il y a eu des reculs. Par conséquent, il est impératif que la communauté internationale redouble d'efforts pour mettre en oeuvre les stratégies et les partenariats concertés en Afrique afin d'inverser cette baisse.

Nous sommes convaincus que le système des Nations Unies continuera de jouer un rôle d'appui dans la mise en oeuvre du NEPAD.

À cet égard, nous souhaitons remercier officiellement le Secrétaire général pour la création du

Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, dont la responsabilité est de coordonner les activités mondiales de promotion des Nations Unies à l'appui du NEPAD. Le Bureau devrait recevoir la priorité qu'il mérite au regard de la lourde responsabilité que nous lui avons confiée. Par conséquent, nous lançons un appel à l'Assemblée générale pour qu'elle s'assure que soient allouées à ce Bureau les ressources qui lui permettront de remplir le rôle qui lui a été assigné. Nous attendons avec intérêt d'étudier avec d'autres délégations en détail les besoins financiers du Bureau lors de l'examen du budget pour l'exercice biennal 2004-2005.

En ce qui concerne les causes de conflit et la promotion d'une paix durable, il est pertinent de souligner que, même si de nombreux conflits continuent de faire rage en Afrique, c'est un fait positif que de nouveaux conflits ne soient pas apparus pendant la période à l'examen. En fait, il est très encourageant que des progrès considérables aient été accomplis dans la recherche de solutions aux conflits en République démocratique du Congo, au Burundi, en Éthiopie et en Érythrée, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, en Sierra Leone et au Libéria. Nous espérons que lorsque l'Union africaine sera en mesure d'instituer le Conseil de paix et de sécurité, davantage d'efforts seront concentrés sur la recherche de solutions durables à ces conflits. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest restera déterminée à rechercher une paix et d'une stabilité durables en Afrique de l'Ouest.

M. Wako (Kenya) (*parle en anglais*): En premier lieu, je souhaiterais vous féliciter, Monsieur le Président, de l'habileté avec laquelle vous avez continué de guider nos travaux lors de cette session. Ma délégation souhaite s'associer à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique au nom du Groupe africain, ainsi qu'à celle de l'éminent représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Je souhaiterais féliciter le Secrétaire général pour son premier rapport complet sur les progrès de la mise en oeuvre et de l'appui international du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (A/58/254). Le Kenya, à la lumière de son histoire et de ses traditions, appuie pleinement le NEPAD, initiative africaine qui signale que l'Afrique est maintenant une adulte dans le village mondial et assume la responsabilité première de son

développement et de sa destinée. Devant le très large fossé qui existe sur les plans économique et social entre l'Afrique et le monde développé, dont les grandes lignes sont indiquées dans de nombreux documents, notamment plusieurs rapports sur les droits de l'homme et le développement, des mesures urgentes et radicales doivent être prises pour combler ce fossé. Il est à noter que les pays africains ont agi avec l'urgence qui s'imposait pour créer diverses institutions afin d'assurer la mise en oeuvre sans heurts et le succès global du NEPAD.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Nous avons noté que les avancées sont inégales dans les différents secteurs prioritaires en Afrique. Je donnerai trois exemples. Premièrement, plusieurs pays ont pris des mesures en vue de mettre en place des organes de coordination nationaux pour le NEPAD. Je me réjouis d'annoncer que le Kenya a déjà créé un secrétariat du NEPAD, qui coordonnera et supervisera les activités du NEPAD à l'intérieur du pays et à l'étranger, au sein du Ministère de la planification et du développement nationaux. Un bon objectif à atteindre serait qu'au cours de l'année à venir, tous les pays africains créent de tels organes de coordination nationaux pour le NEPAD.

Deuxièmement, le Mécanisme d'évaluation intra-africaine qui est un mécanisme novateur de contrôle des progrès vers une bonne gouvernance politique et économique est en place. Le Kenya fait partie des 16 pays qui ont adhéré au Mécanisme. Il est impératif que tous les pays africains adhèrent à ce Mécanisme au cours de l'année à venir, de manière à montrer l'attachement de l'Afrique à une bonne gouvernance et le sérieux avec lequel l'Afrique prend ses responsabilités pour assurer que la bonne gouvernance ait cours en Afrique.

Troisièmement, il est nécessaire de penser aux modalités d'intégration des principes, objectifs et priorités du NEPAD dans les programmes nationaux de développement économique. Au Kenya, une tentative a été faite pour les incorporer dans la stratégie de relèvement économique pour la création de richesse et d'emplois. Lorsqu'il sera terminé et là où ce sera possible, le plan stratégique quinquennal du NEPAD devrait être incorporé aux plans économiques nationaux.

Au niveau régional, des efforts sont en cours pour réorienter les activités des communautés régionales

afin qu'elles reflètent les priorités du NEPAD dans leurs programmes de travail. Pour sa part, le Kenya, qui est membre du Comité directeur, accueillera le sommet régional sur le NEPAD pour l'Afrique de l'Est, les Grands Lacs et la corne de l'Afrique à la fin de ce mois. Cette réunion aura pour but, entre autres choses, de faire le point et de baliser la route pour la mise en oeuvre du plan. Au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est, les domaines précis d'action prioritaire sont le développement du réseau routier, de l'infrastructure et de l'énergie. Par conséquent, nous appuyons le rôle des groupes régionaux, tel que l'a exposé le Secrétaire général dans son rapport (A/58/254).

Après les échecs de ces quatre dernières décennies, les pays africains montrent maintenant beaucoup de détermination à mettre en oeuvre le NEPAD. Parallèlement, nous reconnaissons qu'il y a beaucoup à faire pour atteindre les buts du Nouveau Partenariat qui font écho aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, les efforts des seuls pays africains ne seront pas suffisants pour accélérer le développement économique et social. L'esprit d'équipe, partie intégrante du NEPAD, démontré par son engagement avec la communauté internationale, est de bon augure pour sa mise en oeuvre. De plus, les engagements qui ont été pris par les partenaires de développement de l'Afrique lors de différentes réunions forment une base solide pour élargir l'appui au NEPAD. À cet égard, nous exhortons les partenaires du développement à décaisser les ressources qu'ils ont déjà promises.

Pour que le NEPAD réussisse, l'aide internationale doit être renforcée en matière d'aide publique au développement, d'allègement de la dette, de liberté des échanges et d'investissement étranger direct, en particulier le financement des infrastructures. À cet égard, il est essentiel que nos partenaires de développement s'assurent que leur aide et leurs politiques commerciales soient complémentaires. Nous sommes néanmoins encouragés par les engagements et les initiatives de nos partenaires de développement, notamment les États-Unis d'Amérique, le G-8, l'Union européenne, et les autres pays avec lesquels nous avons des arrangements bilatéraux, mais il reste encore beaucoup à faire.

Bien que nous ayons constaté une augmentation de l'aide publique au développement en faveur de l'Afrique, elle reste bien faible comparativement aux niveaux des années 90. À l'évidence, l'Afrique ne veut

pas seulement dépendre de l'aide publique au développement, nous estimons que l'amélioration de l'accès aux marchés pour les biens agricoles et non agricoles africains est la clef du financement de son développement. Dès lors, les pays développés doivent en priorité supprimer progressivement les subventions agricoles accordées à leurs produits agricoles et lever les barrières commerciales aux exportations africaines ainsi qu'éliminer en particulier les barrières tarifaires et non tarifaires aux produits présentant un intérêt pour les pays africains. En outre, la réduction de la dette est un impératif car les dettes constituent un goulet d'étranglement et un obstacle aux efforts visant à éliminer la pauvreté en Afrique. Il faut que les partenaires de développement le comprennent car ils ont aussi leur part de responsabilité dans la crise de la dette.

Le Kenya est reconnaissant au Secrétaire général d'avoir créé le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, actuellement dirigé par un diplomate avisé et au fait des affaires africaines, Ibrahim Gambari, dont les fonctions consistent notamment à coordonner les activités mondiales de promotion à l'appui du NEPAD, coordonner tous les rapports relatifs au NEPAD et destinés à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social et assurer le suivi de l'application des recommandations issues des conférences et des réunions au sommet relatives à l'Afrique. Nous notons également que le Bureau sert d'organe de coordination pour le NEPAD au Siège de l'ONU. Nous espérons que le Bureau bénéficiera de l'appui financier et autre, nécessaire pour s'acquitter plus efficacement de son mandat. Le Kenya apportera sa contribution lors du débat sur les questions de budget. Nous voudrions remercier sincèrement le Secrétaire général de ces efforts et d'autres dans le cadre de l'appui constant accordé au NEPAD par le système des Nations Unies et la communauté internationale.

Je voudrais maintenant passer au point 39 b), « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ». Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (A/58/352) sur la question. Les recommandations figurant dans ce rapport sont ambitieuses et bien pesées. Elles constituent une base solide pour traiter des problèmes principaux qui entravent la stabilité et le développement en Afrique. Toutefois, nous notons avec préoccupation que les progrès réalisés dans les divers domaines ciblés ont été lents et irréguliers.

Malheureusement, les conflits continuent de faire rage en Afrique, faisant obstacle à la paix, à la stabilité et au développement socioéconomique du continent. Le Kenya accorde donc la priorité à la prévention, à la gestion et au règlement pacifique des conflits. Nous continuons de faire oeuvre d'initiateur dans les processus de paix de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) dans le sud du Soudan et en Somalie. Des négociations sur un règlement pacifique sont en cours. Le 23 septembre 2003, les parties belligérantes soudanaises ont signé un accord historique à Naivasha (Kenya). Cet accord qui traite des arrangements de sécurité transitoires constituera indubitablement la base d'un avenir brillant et prospère pour le peuple soudanais. Les parties doivent se réunir à nouveau prochainement pour débattre du partage du pouvoir, de la répartition des richesses et du statut de trois régions contestées du Soudan. C'est en effet la conviction du Kenya que le processus de paix au Soudan est irréversible.

Cependant, afin de consolider et de garantir une paix durable, il est essentiel que la communauté internationale joue un rôle plus décisif dans ce processus. À cet égard, je voudrais prier instamment l'ONU de jouer un rôle de premier plan dans la reconstruction du Soudan après le conflit et demander aux États Membres d'appuyer la reconstruction.

S'agissant du processus de paix somalien, des progrès encourageants ont été enregistrés dans les négociations. Rien que le mois dernier, les représentants ont adopté à Nairobi la charte qui devrait aboutir aux élections. Le Kenya encourage les parties concernées à consolider et à tirer avantage des succès obtenus jusqu'ici.

Nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général dans la recherche d'un règlement pacifique à ces conflits et à d'autres dans la région. Nous sommes particulièrement reconnaissants à l'ONU pour son initiative tendant à élaborer un projet de protocole humanitaire en vue de son inclusion dans le processus de paix de l'IGAD pour le Soudan. Nous nous félicitons également du fait que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme ait aidé à la mise en place d'un Centre de ressources pour les femmes à l'intention des représentantes qui participent au processus de paix somalien parrainé par l'IGAD. Nous voudrions encourager l'ONU à élargir son assistance à ces deux processus.

Le rôle des autres partenaires de développement de l'Afrique et de la communauté internationale est crucial pour le règlement des conflits sur le continent. Leur appui au renforcement des capacités africaines en matière de règlement des conflits notamment est nécessaire maintenant plus que jamais.

Le Secrétaire général souligne à juste titre que la prolifération des armes légères est l'une des causes principales des conflits en Afrique. En tant que pays qui a souffert grandement du flux d'armes légères, le Kenya est un acteur clef dans nos efforts sous-régionaux pour lutter contre le trafic de ces armes.

La communauté internationale doit en priorité accorder son appui aux initiatives sous-régionales car le trafic d'armes illicites se nourrit des failles dans les pratiques nationales contraaires qui réglementent la détention et le commerce des armes privées. Nairobi (Kenya) accueille le Secrétariat sur les armes légères, initiative régionale impliquant 10 pays de l'Afrique de l'Est, des Grands Lacs et de la corne de l'Afrique. Lors de la conférence biennale sur les armes légères tenue à New York en juillet dernier, le Kenya a présenté un rapport sur les activités du Secrétariat de Nairobi et sur les mesures prises par le Gouvernement kényen au niveau national pour contenir la menace.

Nous félicitons l'ONU de s'être attaquée à cette prolifération en encourageant la tenue d'ateliers consacrés au Registre des armes classiques et en lançant un programme tendant à renforcer les capacités des forces de sécurité en matière de contrôle des armes légères en Afrique centrale. Nous attendons avec intérêt que certaines de ces initiatives soient étendues à notre sous-région, comme l'a indiqué le Département des affaires de désarmement.

Le Kenya se félicite des succès obtenus par les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Les missions en Sierra Leone, en Éthiopie et en Érythrée ainsi que dans d'autres régions du monde ont réussi à rétablir la paix et la stabilité. L'Union africaine et l'ONU ont également joué un rôle positif dans la crise en République démocratique du Congo.

Nous félicitons la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour ses efforts en vue de rétablir des conditions normales au Liberia. Tout en appréciant le rôle important que joue l'Organisation des Nations Unies dans la consolidation de la paix et de la stabilité dans le monde, le Kenya appelle à une participation plus importante de l'ONU

dans des initiatives africaines telles que les processus de paix dirigés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement et par la CEDEAO.

La pandémie du VIH/sida a ravagé le continent et annulé les gains socioéconomiques réalisés depuis l'indépendance. Pour contrer les ravages de la pandémie, le Gouvernement kényen a mis en place diverses mesures pour stopper la propagation du VIH/sida. À la suite de ces efforts, les taux de prévalence ont sensiblement chuté au cours des quatre dernières années. Il reste toutefois fort à faire dans ce domaine. Le mois dernier, le Kenya a accueilli la treizième Conférence internationale sur le sida et les maladies sexuellement transmissibles en Afrique, événement qui a réuni plus de 6 000 délégués venus du monde entier pour examiner les mesures que nous devons tous prendre pour lutter contre la pandémie. Nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle intensifie ses efforts pour combattre ce fléau en y consacrant des ressources financières adéquates et en améliorant l'accès aux médicaments antirétroviraux pour les personnes infectées, entre autres mesures.

Pour que la paix et la stabilité s'installent, la bonne gouvernance est indispensable. En effet, la bonne gouvernance est une condition *sine qua non* d'une croissance soutenue. C'est là un défi que le Kenya a su relever. Fin décembre 2002, le Kenya a connu un tournant historique avec la tenue d'élections générales qui ont été universellement reconnues comme libres, justes et démocratiques, et qui ont conduit à un transfert du pouvoir. Nous sommes fermement convaincus que l'ouverture d'un espace démocratique par les dirigeants contribuera très sensiblement à réduire les conflits et à promouvoir le développement en Afrique.

Pour terminer, je crois que nous sommes tous conscients du fait qu'une accélération de la croissance économique en Afrique, mise en route et pilotée par les Africains eux-mêmes et soutenue par nos partenaires de développement, sera dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et du développement pour toute la communauté internationale.

M. Ul Haq (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi de participer à cet important débat sous votre direction. Le Pakistan attache beaucoup d'importance à ses relations avec les pays africains et soutient toutes les initiatives visant le développement du continent africain. C'est

dans cet esprit que nous avons soutenu l'initiative du NEPAD.

Le Pakistan a reçu avec beaucoup d'intérêt le rapport du Secrétaire général (A/57/254) préparé en réponse à la résolution 57/7 de l'Assemblée générale, en date du 4 novembre 2002. Le rapport est un document global qui étudie dans le détail les progrès accomplis dans l'application du NEPAD et dans le soutien à celui-ci. Nous appuyons les recommandations formulées dans le rapport, en particulier celle qui appelle des initiatives audacieuses de la part de toutes les parties concernées pour répondre aux défis et contraintes identifiés dans le rapport.

L'objectif premier du NEPAD était de parvenir un jour à éradiquer la pauvreté en Afrique et de mettre les États africains sur la voie d'une croissance et d'un développement durables, ce qui permettrait d'inverser la tendance à la marginalisation de l'Afrique et l'inclurait dans le processus de mondialisation. C'est là un défi majeur, exigeant des investissements considérables et une assistance technique de la part de toutes les parties concernées. L'Afrique ne peut relever seule un défi aussi gigantesque.

Nous sommes très heureux de constater que ce programme complet, qui est dirigé par des Africains, placé sous la responsabilité des Africains et mû par les Africains eux-mêmes, a pris son envol et acquiert de plus en plus d'ampleur avec le soutien de la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, le secteur privé et la société civile. En temps utile, cette initiative va certainement changer le destin de dizaines de millions d'Africains frappés par la pauvreté, la maladie et les conflits.

Nous avons pris note des importantes réformes structurelles entreprises par la majorité des gouvernements africains, qui se reflètent dans une meilleure gestion macroéconomique, une libéralisation du commerce et la promotion d'une participation du secteur privé à la fois plus importante et plus efficace. Partout où de telles réformes ont été durablement assurées dans un contexte de paix civile, elle ont effectivement accéléré la croissance et réduit la pauvreté. Toutefois, les efforts des pays africains ont buté contre un manque de coordination entre les communautés économiques régionales et leurs comités d'application, contre la faiblesse de leurs capacités institutionnelles et contre le manque d'un financement adéquat. Des stratégies efficaces doivent être élaborées

pour garantir que les nations africaines gardent le contrôle et la direction de cette initiative.

Ce dont ont besoin nos frères et soeurs africains aujourd'hui, ce n'est pas d'un diagnostic des causes du sous-développement, ou de conseils et de recommandations, mais d'une main vigoureusement tendue de la communauté internationale en vue de garantir la réussite du NEPAD, particulièrement avec une aide publique accrue au développement – non liée –, le versement des donations annoncées au Fonds fiduciaire pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés et la fourniture d'aide sans conditions. De plus, un soutien réel de la communauté internationale au NEPAD devrait comprendre un meilleur accès aux marchés; une réduction plus rapide et plus importante du fardeau de la dette, y compris l'annulation pure et simple de certaines dettes; des efforts délibérés pour augmenter les flux d'investissements directs en direction des pays africains; le transfert de technologies en Afrique; le développement des ressources humaines, particulièrement dans les secteurs de l'éducation et des soins médicaux; et des efforts spéciaux et ciblés pour stopper et éradiquer le VIH/sida.

Nous apprécions vivement l'assistance fournie à l'Afrique par les institutions spécialisées des Nations Unies dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la réduction de la pauvreté, du développement socioéconomique, de la gouvernance et du développement de l'infrastructure. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour soutenir le NEPAD afin de renforcer les capacités des communautés économiques régionales, du secrétariat du NEPAD et de la Commission de l'Union africaine. Avec un soutien international accru par le biais de l'aide publique au développement, un investissement accru, une solution durable au fardeau de la dette extérieure et un accès sans entraves aux marchés des pays développés, l'objectif de l'intégration des pays africains dans l'économie mondiale et les buts d'une paix et d'un développement durables seront à portée de main.

Le Pakistan a toujours soutenu les aspirations politiques et économiques de l'Afrique. Nous sommes fiers de notre participation à plusieurs opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies en Afrique. Notre personnel militaire et civil a fait partie d'opérations de l'ONU en Somalie, en Namibie, au Libéria, au Sahara occidental et en Sierra

Leone. Le Pakistan continuera à fournir son soutien moral et matériel aux pays africains. Notre programme d'assistance technique pour l'Afrique est un processus continu qui vise à former de jeunes spécialistes dans différents domaines.

Les peuples d'Afrique souffrent depuis longtemps. Les défis que l'Afrique doit relever sont colossaux. Le NEPAD représente un cadre réaliste pour affronter ces défis. Il est temps que l'application de ce programme se concentre sur les points d'achoppement qui nous empêchent d'atteindre les objectifs du NEPAD et d'en relever les défis. C'est dans ce contexte que la communauté internationale peut apporter sa contribution la plus marquante. Pour notre part, nous réaffirmons le soutien continu du Pakistan au NEPAD, de toutes les façons possibles.

M. Zenna (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de son rapport complet sur les progrès de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de l'appui international. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude au Secrétaire général, qui nous a accordé son plein soutien depuis la création du NEPAD. Sa détermination inébranlable a contribué à mobiliser l'ensemble du système des Nations Unies et la communauté mondiale à l'appui des efforts de développement de l'Afrique.

Nous relevons également les efforts inlassables consentis par le Secrétaire général pour promouvoir le développement international, la paix et la sécurité et, à cet égard, nous nous félicitons de la création du Bureau du Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique, dirigé par Ibrahim Gambari. Nous comptons sur lui et sur ses collègues pour promouvoir les valeurs et principes du NEPAD dans le monde entier et pour mobiliser l'appui en faveur des Africains pour la mise en oeuvre de leur initiative.

Nous demandons instamment que ce bureau reçoive tout le soutien dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions. Conformément aux principes fondamentaux du NEPAD, les pays africains et leurs partenaires ont accompli d'importants progrès s'agissant de mettre sur pied des institutions, des projets et des programmes et d'améliorer les processus de consultation sur la mise en oeuvre des priorités du NEPAD.

Depuis que la communauté internationale a souscrit au NEPAD, ici même à l'ONU l'an dernier, les pays africains ont élaboré des projets et des programmes détaillés en vue de son application et nous avons enregistré des progrès dans ce sens. En ce qui concerne l'édification des institutions, le travail nécessaire a été accompli pour finaliser le Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Des documents ont été préparés à cet égard et 16 pays, dont l'Éthiopie, ont adhéré au Mécanisme pour lequel un premier groupe d'éminentes personnalités a été nommé.

Il est encourageant de voir que la première évaluation du Mécanisme sera conduite au cours du deuxième semestre de cette année. Il est aussi important de noter que le Programme intégré de développement de l'agriculture africaine a été parachevé. Sur la base de ce programme, des projets détaillés par pays et par région ont été élaborés aux fins de leur mise en oeuvre. Ces projets et programmes traitent de la manière d'intervenir pour améliorer la sécurité alimentaire et la productivité du secteur agricole dans plusieurs régions du continent.

Des efforts ont également été déployés pour régler la question des conflits sur le continent africain. À cet égard, l'Afrique prépare, en coopération avec les pays du G-8, un plan conjoint pour renforcer ses capacités à mener des opérations de soutien déterminantes. Des progrès dans la préparation des actions à entreprendre dans des domaines tels que la santé, l'éducation, les sciences, les technologies, l'environnement et le tourisme ont aussi été enregistrés.

Les difficultés et les problèmes qui nous ont conduits à mettre au point le NEPAD et le programme de développement socioéconomique de l'Union africaine, qui entend permettre la renaissance et le regain du continent africain, demeurent les mêmes. Il est par conséquent fondamental de renforcer le partenariat entre l'Afrique et le monde développé et de rester déterminé à atteindre les objectifs d'élimination de la pauvreté et d'amélioration de la qualité de vie du peuple africain.

À cet égard, je voudrais mettre particulièrement en avant les principaux domaines critiques qui requièrent l'appui de l'ONU et des autres donateurs. Premièrement, le développement agricole et rural, la diversification économique et la protection de l'environnement sont les éléments fondamentaux du

NEPAD pour lesquels les efforts africains doivent être soutenus par la coopération internationale.

L'agriculture et la sécurité alimentaire demeurent des préoccupations majeures. Nous devons accorder un haut rang de priorité au développement agricole. La crise alimentaire actuelle en Éthiopie, dans la corne de l'Afrique et en Afrique australe doit être réglée.

En outre, nous devons jeter les fondements d'une agriculture durable. Mon pays prend des mesures dans le domaine de l'irrigation, de la culture, de la recherche et services de vulgarisation, de la réinstallation et d'autres activités similaires pour minimiser les effets de la sécheresse qui sévit actuellement en Éthiopie.

Deuxièmement, la plupart des pays africains sont très inquiets du peu d'empressement que l'on met à régler la question de l'impact des fluctuations des prix du marché international et de la chute continue des prix des produits de base venant pour la plupart des pays les moins avancés. Cette situation a continué de freiner non seulement la croissance de leurs économies et leurs efforts en faveur de la réduction de la pauvreté, mais a aussi rendu le fardeau de la dette insupportable.

La chute des prix d'un produit de base comme le café, ces trois dernières années, a précipité 25 millions de personnes en dessous du seuil de pauvreté. Les enfants ont dû quitter l'école. Les efforts pour améliorer la sécurité alimentaire ont été entravés. Il se trouve que mon pays compte parmi les plus touchés par cette récession. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'initiative prise par le Président de l'Assemblée générale, d'inscrire la question des produits de base en bonne place dans l'ordre du jour.

Troisièmement, tout en notant l'augmentation modeste du flux de l'Aide publique au développement vers le continent, en 2002, les montants sont loin d'être suffisants pour véritablement atteindre les cibles du développement. Au rythme actuel, l'Afrique a peu de chances de remplir les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. À l'heure où les pays africains mènent des réformes pour résoudre les problèmes posés par l'éducation, la santé, le VIH/sida et autres maladies transmissibles, des investissements supplémentaires sont indispensables dans ces domaines.

Quatrièmement, malgré les difficultés multiples rencontrées dans les domaines économique et social, les pays africains lourdement endettés continuent de

consacrer davantage de ressources au service de la dette qu'à l'éducation et à la santé.

Je voudrais insister à nouveau sur le fait que les conditions qui ont conduit à l'ouverture de ce dialogue entre nous, les Africains, et la communauté internationale n'ont pas changé et que les engagements fondamentaux entre les pays donateurs et l'Afrique doivent continuer d'être remplis. Nous espérons que la présente réunion aura, entre autres, pour résultat d'entraîner une hausse des contributions et des promesses de soutien dans les domaines mentionnés plus haut, à savoir le renforcement des opérations d'appui à la paix, la croissance des investissements en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, le règlement de la question des subventions agricoles et autres mesures d'aide qui déstabilisent l'agriculture en Afrique, et la mobilisation de ressources supplémentaires pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement sur le continent africain.

Je voudrais à présent aborder la deuxième question inscrite à notre ordre du jour, « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ». Nous voudrions, une fois encore, souligner le lien intrinsèque qui existe entre la paix et le développement, qui a été expliqué avec éloquence dans le rapport historique de 1998 du Secrétaire général sur cette question (A/52/871-S/1998/318). Nous pensons que les causes des conflits sont multiples. Toutefois, la pauvreté et la marginalisation sont les mots clefs à retenir sur ce point.

La complexité des conflits en Afrique justifie la multiplicité des acteurs en matière de règlement des crises, notamment les organisations régionales et sous-régionales. Nous saluons les travaux de ces organisations régionales et sous-régionales africaines. Le rôle de l'Union africaine et d'organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, mérite notre appréciation ainsi qu'un effort concerté pour le renforcement de leurs capacités en matière de prévention et de gestion des conflits.

Dans ce contexte, nous prenons note avec satisfaction de la coopération qui s'est instaurée entre trois pays, le Mozambique, l'Afrique du Sud et mon

pays l'Éthiopie, qui sont chacun contributeurs de contingents à la Force de maintien de la paix de la Mission africaine au Burundi. Nous apprécions également l'appui fourni par les États-Unis et le Royaume-Uni à cette mission.

Nous tenons à souligner à quel point il est important que la communauté internationale renforce son appui à la coopération régionale en matière de maintien de la paix en Afrique. Nous souhaiterions également que la coopération se resserre entre l'ONU, l'Union africaine et les différentes organisations sous-régionales qui participent à la prévention et à la gestion des conflits en Afrique.

En Afrique, l'ampleur des tâches de développement et de reconstruction à accomplir au sortir d'un conflit est considérable. Il est essentiel que la communauté internationale vienne en aide aux pays touchés. Il faut que soient allouées des ressources suffisantes pour mener à bien les mesures de désarmement, qui comprennent la collecte des armes ainsi que les programmes de démobilisation et de réinsertion. Par-dessus tout, il est primordial que soit fournie toute l'aide voulue pour reconstruire l'infrastructure ravagée par les conflits interminables, mettre en place des programmes de création de revenus, conduire des activités de déminage, fournir des services sociaux et assurer la protection des populations vulnérables dans les pays déchirés par la guerre.

Pour l'heure, la question fondamentale relativement à la question à l'examen est de savoir comment contrôler l'application des recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général. Nous attendons avec grand intérêt des idées novatrices à ce sujet et sommes prêts à entamer des consultations constructives pour trouver une réponse à cette question.

M. Adechi (Bénin) : Je voudrais féliciter le Secrétaire général pour la qualité des rapports qu'il a présentés sur les progrès de la mise en oeuvre et l'appui international au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) (A/58/254) d'une part, et sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/58/352), d'autre part. L'examen concomitant de ces deux questions à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale souligne, s'il en était encore besoin, les liens intrinsèques qui existent entre la paix

et le développement ainsi que l'urgente nécessité d'initier une double démarche dans la prise en charge des défis que l'Afrique doit relever.

La gravité de la situation qui prévaut en Afrique présente un réel danger pour la paix et la sécurité internationales. Elle est également préoccupante pour la sauvegarde de la dignité humaine. Les États africains, dans le cadre des récentes assises de l'Union africaine à Maputo, ont manifesté leur détermination à relever les défis qui se posent à eux dans le domaine de la restauration et de la consolidation de la paix afin de relancer la dynamique du développement, ainsi que dans la prise en compte des causes du sous-développement comme condition pour préserver la paix et renforcer la stabilité. L'un des meilleurs outils pour enclencher ce processus du développement est incontestablement la bonne gouvernance, car l'absence de démocratie, la corruption et les inégalités sociales engendrent des tensions et des conflits d'intérêt, et aggravent la pauvreté. Dans ce contexte, le Bénin renouvelle son engagement à la bonne gouvernance, qui est l'une des conditions sine qua non à la réalisation des objectifs du NEPAD.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique porte l'espoir d'une renaissance du continent africain. La mise en oeuvre dans la transparence des grands axes de ce programme commun et consensuel apportera à coup sûr un plus sur le long chemin de la croissance et de la lutte contre la pauvreté. Les efforts engagés par les pays africains pour assainir et renforcer leurs économies ne sauraient produire à court et moyen termes tous les effets escomptés, si les partenaires de développement de l'Afrique ne jouent pas, comme il se doit, leur partition, dans un véritable esprit de partenariat, notamment en matière de mobilisation des ressources. Les actions entreprises comportent des coûts transitoires très élevés. Il y a donc lieu de prendre des mesures d'accompagnement à l'échelle internationale, notamment dans le cadre des investissements directs et du commerce. En outre, le flux de l'aide publique au développement doit être maintenu afin de permettre aux pays africains de bénéficier des ressources concessionnelles nécessaires à la mise en place des infrastructures socioéconomiques. Le rôle de coordination de l'Organisation des Nations Unies revêt de ce fait une importance capitale. C'est pourquoi il convient que le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique reçoive tout l'appui

indispensable. Ma délégation fait siennes les observations fort pertinentes formulées par le Comité du programme et de la coordination en ce qui concerne notamment les activités prévues par le système des Nations Unies pour appuyer la mise en oeuvre du NEPAD.

Par sa résolution 57/7, l'Assemblée générale a fait du NEPAD le cadre de référence pour le développement de l'Afrique. Dans ce sens, il importe de développer des indicateurs de performance pour mesurer l'évolution de la mise en oeuvre du programme et de la mise en place des partenariats. C'est le lieu de se féliciter du partenariat instauré entre l'Afrique et le Groupe des Huit (G-8). Nous nous réjouissons également que la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique ait privilégié le NEPAD comme cadre de référence pour le développement de l'Afrique.

Il est d'autant plus nécessaire de renforcer le soutien offert par l'Organisation des Nations Unies aux initiatives africaines que l'Afrique compte 34 des pays les moins avancés. Il serait donc indiqué que, au moment d'élaborer leurs différents programmes, les structures chargées de la mise en oeuvre du NEPAD prennent en compte le Programme d'action adopté à Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, dont le faible taux d'exécution devient de plus en plus alarmant.

Le Bénin, en sa qualité de Président du Bureau de coordination des pays les moins avancés, en appelle à la responsabilité et à la solidarité de la communauté internationale, des partenaires bilatéraux et multilatéraux. À la mondialisation économique, avec sa logique implacable d'exclusion, nous devons opposer la mondialisation de la solidarité afin de faire face, dans l'interdépendance, aux problèmes de l'humanité, qui ont pour noms : pauvreté, pandémies, dégradation de l'environnement, trafics de stupéfiants, dettes et j'en passe. C'est la coopération internationale soutenant la bonne gouvernance qui permettra aux pays africains de sortir du cercle vicieux de la pauvreté, de la marginalisation et de la déstabilisation prolongée.

M. Fall (Sénégal) : Monsieur le Président, tout en vous réitérant mes meilleurs compliments, je voudrais vous dire combien le Sénégal, l'un des membres initiateurs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), est heureux de participer à la réflexion sur le bilan accompli depuis un

an dans la mise en oeuvre du NEPAD ainsi que dans le dossier « causes des conflits et promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique », qui sont l'objet des excellents rapports (A/58/254 et A/58/352) que le Secrétaire général a bien voulu soumettre à notre examen.

Depuis que les Nations Unies ont décidé, en septembre dernier, de faire de ce partenariat le cadre unique de leur action en faveur de l'Afrique, la réalisation du NEPAD a été plus que jamais au coeur des priorités des populations, des organisations de la société civile et des dirigeants africains. Ainsi, grâce à une démarche concertée, fondée sur une approche cohérente et mesurée, et avec le précieux concours de la communauté internationale – ONU, Groupe des Huit, Union européenne, Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, notamment –, nous avons réalisé des progrès appréciables dans la concrétisation de la vision du NEPAD.

À ce propos, permettez-moi de me référer au Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, adopté lors du dernier Sommet de l'Union Africaine, et au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Ces deux priorités constituent autant de motifs de satisfaction à mettre à l'actif de la volonté résolue de notre continent de prendre en main son devenir, avec le soutien et la solidarité agissante de nos partenaires de développement, bilatéraux comme multilatéraux.

Dans cet esprit, le Sénégal souhaite magnifier l'intérêt croissant manifesté au NEPAD par de nombreux pays et institutions du Nord comme du Sud. À ce titre, méritent une mention spéciale le G-8 pour sa mobilisation importante aux côtés de l'Afrique, ainsi que le système des Nations Unies, avec la création récente du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Bureau que dirige avec brio notre ami l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint, qui mérite de notre part un soutien accru. Il convient également de relever, pour s'en réjouir, le nouveau cadre offert par une meilleure coordination de l'intervention des agences et institutions de l'ONU sur le terrain sous la forme de cinq groupes thématiques regroupant les priorités du NEPAD, sans oublier la Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain (TICAD), qui vient de tenir sa troisième édition à Tokyo, et autour du soutien à apporter au NEPAD.

Si les plus sceptiques conviennent à présent que le NEPAD, loin d'être un plan irréaliste, encore moins un vœu pieux, est un programme ambitieux qui prend progressivement forme, il est impérieux que les pays africains et nos partenaires de développement persévèrent dans cette voie, pour le moins salutaire, singulièrement en posant des gestes et des actes concrets. Pour notre part, nous autres Africains avons conscience de la nécessité de poursuivre les réformes visant à promouvoir la bonne gouvernance publique et privée, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et l'application de politiques macroéconomiques saines.

Dans ce domaine comme dans d'autres, la réussite du NEPAD dépend grandement du soutien accru de nos partenaires, notamment en faveur de projets dont je vais donner une liste indicative. Certains de ces projets sont en cours d'exécution, d'autres sont restés à l'état de projets. Je cite : le gazoduc ouest-africain, le réseau d'interconnexion électrique en Afrique australe, les infrastructures routières Casablanca-Dakar, Alger-Bamako, et Tripoli-Niamey-Lagos, ainsi que dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et des communications, la réalisation de branchements vers l'intérieur de l'Afrique de la fibre optique reliant l'Europe et l'Amérique à Dakar, Pretoria et Kuala Lumpur.

Il y a lieu de se féliciter de l'accroissement de 5 %, pour la première fois depuis trois décennies, du volume de l'aide publique au développement, avec le souhait que cette dynamique sera maintenue et même renforcée, ainsi que s'y sont engagés la France et d'autres partenaires européens, afin que devienne bientôt réalité l'objectif de 0,7 % du produit national brut réaffirmé à Monterrey et à Johannesburg. Le Sénégal se réjouit aussi des initiatives telles que le « Millenium Challenge Account » des États-Unis, de même que la création envisagée de la facilité de financement internationale, deux mécanismes permettant d'explorer des voies nouvelles de financement du développement en faveur des objectifs de la Déclaration du Millénaire et du NEPAD. Cette approche novatrice viendrait naturellement en appui aux mesures de réduction de la dette, d'accroissement des flux d'investissement direct étranger vers l'Afrique et d'ouverture des marchés des pays développés aux produits africains.

La question de l'accès de nos produits aux marchés des pays du Nord est d'une importance capitale, qui justifie notre grande déception devant l'échec retentissant de la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Cancún le mois dernier. Venant se greffer au rendez-vous manqué de Doha, cet échec n'a pas manqué d'entamer la foi des Africains dans les négociations commerciales multilatérales. Mon pays n'en réaffirme pas moins que l'OMC demeure la seule instance où les problèmes liés au commerce international sont posés, débattus et doivent être résolus.

Les membres comprendront donc que le Sénégal accueille avec détermination l'engagement pris récemment en Argentine par les pays en développement d'œuvrer à la relance du processus de négociations dans l'espoir que les démarches pertinentes recevront un écho favorable de la part de nos partenaires, dont le concours multiforme est fort apprécié dans le cadre du règlement des conflits et de la consolidation de l'état de droit, qui restent deux exigences incombant au premier chef aux Africains eux-mêmes.

Aucun bilan consacré à la situation de l'Afrique ne peut faire l'économie des conflits, nombreux, qui hypothèquent l'avenir du continent, sa croissance et son développement. L'édification d'une paix durable étant une entreprise à long terme pour la réalisation de laquelle aucun effort ne doit être ménagé, le Sénégal exhorte le Secrétaire général à continuer de publier le rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Indubitablement, nous vivons une époque où les espérances confiées aux Nations Unies sont – c'est le moins que l'on puisse dire – loin d'être comblées, une époque où l'humanité attend encore des réponses salvatrices à des défis aussi pressants que le scandale de la pauvreté et de l'exclusion, la tragédie des conflits et désastres humanitaires, les méfaits du VIH/sida et des autres maladies infectieuses connexes, les dangers de la menace écologique et le choc du fossé numérique, ou encore les embûches de la pieuvre terroriste, etc. La promotion d'un développement durable en Afrique étant illusoire, tant que perdurent et sévissent les conflits sur le continent, les dirigeants africains ont mis en place de nouveaux mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits, à l'instar du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ou du Mécanisme d'évaluation intra-africaine du NEPAD.

En jetant un regard cursif sur les chantiers de la paix en Afrique, et plus particulièrement dans la sous-région ouest-africaine, force est de reconnaître que, grâce à l'action énergique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Président Kufuor, du Ghana, l'espoir semble renaître au Libéria, ainsi qu'en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau. Ces pays amis meurtris ont tant besoin du soutien politique et financier de la communauté internationale pour les aider à relever les défis gigantesques de la réconciliation nationale, de la reconstruction et du redressement économique et social, meilleur gage d'oblitération de tout risque de renouer avec les démons de l'instabilité et de la déstabilisation. C'est dire que, dans cette sous-région, comme ailleurs, les périls sont grands, causés par des phénomènes récurrents tels que ceux du trafic illicite des armes légères et de petit calibre et son hideux corollaire, le mercenariat.

À la lumière des conclusions de plusieurs séances publiques du Conseil de sécurité, il urge de prendre les mesures drastiques préconisées par la CEDEAO et d'autres organisations sous-régionales en vue de maîtriser, sinon d'éradiquer, le trafic illicite des armes légères et de petit calibre. Le développement économique et social de la sous-région, donc de l'Afrique, est à ce prix. C'est pourquoi le Sénégal rend hommage à la France et aux Pays-Bas pour l'initiative heureuse prise aux fins de l'adoption par la présente session de l'Assemblée générale d'un projet de résolution intitulé « Promotion à l'échelle régionale dans l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe du Programme d'action des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ».

Pour terminer, en ayant à l'esprit la nécessité d'agir solidairement pour apporter une réponse collective à la menace globale du VIH/sida sur la paix et la sécurité internationales, il n'est que de rappeler que, si nos États démunis peinent dans leurs tentatives pour s'arrimer à l'économie mondiale, la rupture avec le passé, elle, n'en demeure pas moins manifeste, avec la volonté des Africains de s'approprier les voies et moyens idoines pour réaliser leurs desseins et leur destin, dans le cadre de l'Union africaine et du NEPAD, qui entendent faire jouer à l'Afrique le rôle qui n'aurait jamais dû cesser d'être le sien dans le concert des continents.

M. Nteturuye (Burundi) : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit de voir l'Assemblée générale que vous présidez, organiser cette séance unique sur deux thèmes interconnectés aussi importants pour l'Afrique. Nous remercions le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour la qualité des rapports, qui nous permettent de mesurer le chemin parcouru sur le plan de la stabilisation politique et du développement de notre continent, et qui nous permettent de nous projeter dans l'avenir.

C'est aussi le lieu de se féliciter de la création du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, et de demander qu'on accorde à ce Bureau les moyens nécessaires pour remplir sa mission de façon convenable.

Au sujet du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la détermination de réussir notre pari commun se reflète dans la mise en place rapide des mécanismes de coordination et d'élaboration des projets régionaux de développement. En effet, le secrétariat du NEPAD est déjà à pied d'oeuvre. Le Comité des chefs d'État et de gouvernement, chargé de la mise en oeuvre du NEPAD, est fonctionnel et l'adhésion au Mémoire d'accord du Mécanisme africain d'examen par les pairs, qui compte déjà 15 membres, se poursuit. Les progrès sectoriels ont déjà été élaborés en collaboration avec les agences compétentes du système des Nations Unies.

Le Burundi a adopté son programme de développement issu du cadre stratégique intérimaire pour la relance économique et la lutte contre la pauvreté, un programme qui s'inspire largement du NEPAD.

Il est clair que la volonté d'appropriation par l'Afrique de ses stratégies de développement mérite d'être renforcée par des relations nouvelles et redynamisées entre l'Afrique et ses partenaires. Cela est nécessaire et urgent au regard des tendances actuelles combien inquiétantes. En effet, le ralentissement du taux de croissance, qui est passé de 4,3 % en 2001 à 3,2 % en 2002, l'infection du VIH/sida, qui frappe actuellement 29 millions de personnes, ainsi que le pourcentage très élevé des personnes vivant dans la pauvreté absolue sont très préoccupants.

L'Afrique seule ne peut pas résoudre ses problèmes. Elle a besoin d'un appui multiforme de la communauté internationale, notamment à travers deux

types d'actions. Premièrement, la communauté internationale est invitée à augmenter le volume de l'aide publique au développement en faveur des pays africains. Dans cette perspective, nous saluons la tendance à la hausse, observée ces deux dernières années, qui va dans le sens des initiatives annoncées à Monterrey ainsi que le Plan d'action pour l'Afrique adopté à Kananaskis au Sommet du G-8 et réaffirmé à Evian. Cet élan doit se poursuivre pour atteindre l'objectif des Nations Unies de consacrer 0,7 % du produit intérieur brut à l'aide. Pour être efficace, l'aide doit s'aligner sur les stratégies de développement élaborées par les pays bénéficiaires. Il convient également de trouver des arrangements appropriés, en complément à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, pour annuler, sinon alléger le fardeau de la dette.

Deuxièmement, nous voudrions insister sur le rôle moteur du commerce dans le développement. La part de l'Afrique dans le commerce international reste marginale malgré ses multiples potentialités. Les prix des matières premières, qui constituent notre principale source de revenu, ne cessent de s'effondrer, plongeant ainsi des millions de personnes dans la misère abjecte. De ce fait, nous sommes préoccupés par les subventions agricoles dans les pays riches qui ont une incidence négative majeure sur la vie de nos populations paysannes. Nous voulons dire que les effets allant dans le sens d'ouvrir les marchés du Nord aux produits du Sud doivent être poursuivis.

S'agissant du deuxième thème relatif aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, ma délégation s'associe à l'évaluation que fait le Secrétaire général lui-même lorsqu'il dit que les progrès ont été « lents et irréguliers ». Cela ne doit pas nous décourager; au contraire, nous devons redoubler d'efforts et d'imagination pour notamment régler les conflits dans nos pays et créer les conditions pour le développement.

Il est heureux de constater que la nouvelle Union africaine s'apprête déjà à lancer de nouvelles initiatives et perspectives pour la paix et le développement de l'Afrique. Mais pour réussir réellement le pari de la paix et de la stabilisation des pays en situation de conflit en Afrique, il faut que l'Union africaine s'organise pour relever les défis suivants : le génocide, la pauvreté, la circulation des armes légères, le sida et

la mauvaise gouvernance. Il faut que les mécanismes d'alerte détectent à temps les signes de conflits en devenir et qu'une action préventive se mette en place rapidement. Une fois que le conflit a éclaté, sa résolution ne sera possible que si des actions politiques sont accompagnées de soutien économique et humanitaire aux populations qui, généralement, vivent dans des conditions intenable en temps de guerre. Cet aspect des choses est parfois oublié, les donateurs conditionnant leur assistance au rétablissement de la sécurité dans le pays, et ainsi, on tombe vite dans un cercle vicieux.

Une fois qu'un accord de paix ou de cessez-le-feu est conclu, l'expérience a montré, en tout cas pour ce qui est du Burundi, que si une mission d'observation du cessez-le-feu ou de maintien de la paix n'est pas déployée rapidement, la situation peut se dégrader, courant le risque d'une reprise de la guerre généralisée. Ici, l'Afrique ne dispose pas de moyens à cet effet, alors que le Conseil de sécurité encourage les Africains à résoudre eux-mêmes les conflits africains. Pourquoi les pays riches tardent-ils à donner les moyens financiers et logistiques aux pays africains qui font un effort pour dépêcher leurs troupes sur place? Au Burundi par exemple, une Force africaine est déployée depuis des mois mais elle ne fonctionne pas à plein parce qu'elle manque encore de moyens. Et pourtant, avec le Protocole d'Accord global, signé ce 8 octobre 2003 à Pretoria entre le Gouvernement de transition et le principal mouvement rebelle au Burundi, le besoin se fait sentir de façon encore plus urgente, pour qu'une reprise de la guerre ne vienne pas ruiner tous les efforts consentis jusqu'ici par les Burundais, la facilitation et la sous-région.

Ma délégation constate donc que les conditions internationales freinent parfois notre élan vers la modernisation politique et économique du continent. Le dialogue doit donc se poursuivre, sur une base de partenariat, entre pays africains d'abord, et entre ces derniers et le reste de la communauté internationale ensuite, en passant par les organisations régionales comme l'Union africaine et le NEPAD.

M. Sow (Guinée) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous exprimer toute la satisfaction de ma délégation pour la parfaite organisation du présent débat de haut niveau, qui nous permet de faire une évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de l'appui international. À

Monsieur le Secrétaire général, ma délégation renouvelle toute sa gratitude pour les informations fort utiles et les recommandations pertinentes contenues dans son rapport (A/58/254). Elle salue les efforts qu'il déploie auprès de la communauté internationale pour la réalisation des objectifs contenus dans les programmes du NEPAD.

L'excellent rapport à l'examen est le premier rapport complet de notre Secrétaire général sur l'application de la résolution 57/7, par laquelle l'Assemblée générale a demandé à la communauté internationale et au système des Nations Unies d'organiser leur appui aux pays africains, conformément aux principes, objectifs et priorités du NEPAD. Le rapport a le grand mérite de mettre en lumière aussi bien les avancées que les obstacles rencontrés et de soumettre à notre appréciation une série de propositions en vue d'appuyer le processus de mise en oeuvre du NEPAD et de renforcer l'appui que lui apportent les multiples partenaires au développement.

Ma délégation note avec satisfaction la volonté et la prise de conscience manifestées par les dirigeants africains dans la mise en application des dispositions contenues dans les programmes du NEPAD, notamment par l'intégration des priorités de celui-ci aux politiques et cadres de planification du développement de leurs pays respectifs et la mobilisation des ressources nationales à cette fin. Le NEPAD, comme nous le voyons, offre aux pays africains et à leurs partenaires de développement l'opportunité de relancer les initiatives de développement de l'Afrique, sur la base d'objectifs arrêtés d'un commun accord et de responsabilités mutuelles.

Comme l'illustre la mise en place prioritaire du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, le NEPAD reflète la détermination des dirigeants africains à assurer la responsabilité de leur développement, en partenariat avec la communauté internationale. En s'engageant, avec le soutien de la communauté internationale, à assurer la paix, la sécurité, une gestion économique saine et la bonne gouvernance en Afrique, les dirigeants africains cherchent à fonder le NEPAD sur une base durable et crédible. Ma délégation estime que le développement et la paix sont deux éléments indissociables. En conséquence, toute action de développement engagée doit s'accompagner d'efforts de consolidation de la paix. C'est pourquoi, elle se

réjouit de l'engagement des pays africains en faveur de la paix et de la sécurité et d'une bonne gestion de l'économie. Le continent africain semble donc emprunter la bonne voie pour la réalisation rapide des promesses du NEPAD.

Le rapport a souligné, à juste titre, l'importance du partenariat mondial, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et la contribution décisive qu'ils sont en mesure d'apporter à la mise en oeuvre du NEPAD. Nous restons néanmoins préoccupés de constater qu'en dépit des efforts déployés par nos partenaires et par les Africains eux-mêmes, la réalisation des Objectifs du Millénaire est encore hors de portée pour la plupart des régions du continent.

Pour parvenir à une croissance économique soutenue et durable, il faudrait accorder la plus grande importance à la réduction de la pauvreté, au développement axé sur l'homme, à la lutte contre l'expansion du VIH/sida et à la réduction de la dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires. Pour aider l'Afrique à renverser la tendance actuelle, les partenaires de développement devraient continuer à jouer un rôle significatif dans des secteurs critiques comme l'augmentation de l'aide publique au développement, la création d'un régime commercial plus ouvert et plus équitable, l'allègement ou l'annulation de la dette et la réduction des subventions agricoles.

Il est important de souligner, dans ce contexte, le bilan louable enregistré par le système des Nations Unies en vue de la création d'un cadre opérationnel en faveur du NEPAD aux triples plans national, régional et mondial. Nous nous félicitons, notamment, du rôle de chef de file joué en Afrique par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, à côté de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement. Nul doute que la création, à compter du 1er mai 2003, du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, chargé de la coordination du NEPAD au Siège de l'ONU, permettra de renforcer et de consolider l'élan international en faveur du développement, de la paix et de la sécurité en Afrique.

Pour terminer, ma délégation exprime sa reconnaissance à la communauté internationale pour la solidarité et le partenariat qu'elle ne cesse de manifester en faveur de la concrétisation du NEPAD. Elle rend hommage à l'action résolue du Secrétaire

général et du Bureau de son Conseiller spécial pour l'Afrique en vue du renforcement de la coordination entre les différentes composantes du système international, afin de mobiliser l'appui nécessaire à la mise en oeuvre effective du NEPAD.

M. Pemagbi (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : La délégation de la République de Sierra Leone sait profondément gré à votre Bureau, Monsieur le Président, d'avoir consacré cette journée à un débat d'ensemble sur les progrès de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Nous souhaitons également remercier chaleureusement le Secrétaire général et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique des deux rapports lumineux qui ont guidé notre participation au débat.

Le NEPAD occupe une place toute particulière dans les efforts de développement et de paix de l'Afrique, car il est le résultat d'une vision commune des dirigeants du continent reposant sur le réel désir de vaincre les misères persistantes du sous-développement et des conflits, la frustration de leur dépendance simultanée et autres indignités. C'est un défi à l'Afrique, lancé par l'Afrique, dont l'Afrique a fait son affaire et qu'elle travaille à relever. Mais c'est aussi un défi lancé au reste du monde pour qu'il fasse preuve de compréhension, de solidarité et d'esprit de partenariat avec un continent qui ne peut guère se prévaloir de grand chose, en dépit de ses immenses ressources naturelles. En outre, c'est un défi au phénomène rapidement croissant de la mondialisation, pour qu'aucune partie du monde ne reste asservie à la pauvreté et à d'autres problèmes qui la privent de la jouissance de ce que l'on considère universellement comme les premières nécessités vitales.

Pour le peuple de Sierra Leone, qui a souffert pendant 11 ans des affres et des ravages d'un des conflits armés les plus atroces de l'histoire de l'humanité, mais qui a défendu fermement ses droits humains et démocratiques, le NEPAD est associé à la liberté; à la libération des conflits et de la faim; à la bonne santé; à la stabilité; à la fin des sévices et des violations de ses droits; à la paix et à la sécurité; à une gouvernance responsable, transparente, démocratique et saine; et à un développement accéléré. Ainsi donc, le programme du NEPAD est pour nous un plan de salut, comme il l'est pour de nombreux autres pays africains. Les espoirs et les attentes sont certainement considérables, presque utopiques.

Ma délégation se réjouit que, en dépit des difficultés initiales et des contraintes, le NEPAD ait enregistré des résultats impressionnants depuis le peu de temps qu'il existe. Nous saluons nos dirigeants africains et leurs partenaires, ainsi que tous ceux qui ont contribué à cette réussite.

La Sierra Leone a mis en place un programme national de relèvement conçu pour traiter des problèmes qui ont provoqué le conflit, et servir de base au développement national. Ce programme de relèvement et ses dimensions régionales sont conformes aux objectifs du NEPAD. Ainsi, bien que nous ayons encore à nous relever pleinement du cauchemar d'un conflit violent, nous sommes déterminés à nous acquitter de notre engagement à l'égard du NEPAD.

Nous prenons note – et nous en attendons beaucoup – de la création par l'Union africaine d'un Conseil de paix et de sécurité chargé de traiter des questions de conflit et de maintien de la paix sur le continent. Nous proposons, dès maintenant, que le Conseil, une fois qu'il sera opérationnel, examine en priorité une démarche régionale collective consistant en un mécanisme prêt, en permanence, à réagir rapidement face à des conflits – voire à des signes de conflit. Ceci pourrait réduire les coûts humains et matériels des conflits. Nous proposons également la mise en place d'un partenariat permanent, plutôt que ad hoc, avec l'ONU en vue de l'éradication des conflits sur le continent.

Nous félicitons le NEPAD pour ses réalisations et pour ses plans en vue d'assurer des services et une infrastructure sociaux. Nous souhaiterions cependant faire remarquer qu'un domaine mérite, à notre avis, une attention plus grande que celle qui lui a été accordée dans le rapport, à savoir l'enseignement supérieur, en particulier au niveau de l'université, qui produit la main-d'oeuvre de niveau supérieur nécessaire à notre développement. Chacun sait que l'Afrique souffre d'une fuite des cerveaux qui a des incidences négatives sur ses efforts de développement. Un grand nombre des meilleurs cerveaux et des professionnels a quitté le continent en quête d'une vie meilleure. Il est difficile d'imaginer la gravité du problème pour des pays ravagés par la guerre comme la Sierra Leone et le Libéria. Ma délégation propose que soit conjointement conçu et mis en place un programme spécial qui inciterait les professionnels

africains à revenir construire ou reconstruire leur continent.

Ma délégation est entièrement convaincue que le règlement de tout conflit ne peut se faire que par le biais d'un programme global portant sur les causes profondes du conflit en question. C'est là la garantie la plus concrète contre l'éventualité qu'un pays retombe dans un conflit. Nous exhortons le NEPAD à faire de cette question une composante prioritaire de son programme de paix. Il est également indéniable que le plus grand défi pour tout pays sortant d'un conflit est de gérer ce trésor nouvellement acquis qu'est la paix tout en traitant directement des problèmes qui ont été à l'origine du conflit.

Nous n'avons pas encore de réponse à ce problème. Nous proposons plutôt que le NEPAD et ses partenaires accordent à cette question une place de choix dans le programme de paix de l'Afrique. Illustration exemplaire d'un succès de l'ONU dans le domaine des opérations de maintien de la paix et modèle de la volonté d'un peuple de parvenir à la paix en dépit de tous les obstacles, la Sierra Leone aura – il faut l'espérer – la possibilité de rendre compte de son expérience à cet organe mondial dans un avenir proche.

Les problèmes relatifs aux armes légères ne manquent pas, en particulier dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Ce dont nous avons besoin actuellement, ce sont les ressources et la volonté politique de régler les conflits et de gérer la paix avec prudence, en veillant ainsi à ce que n'existe, dans la région, aucun marché pour les armes légères. Il nous faut également encourager dans la région, par le biais de l'éducation et de la pratique, une culture de paix qui rejette le recours à la violence pour régler les litiges et les différends – une culture fondée sur le principe de la démocratie participative, de l'état de droit, des droits de l'homme et de la gouvernance responsable.

Il faut souligner qu'il n'existe d'autre choix que celui de la coopération régionale et de l'appui de la communauté internationale pour renforcer les capacités des pays africains pauvres à faire face au problème meurtrier des armes légères. En conséquence, nous demandons à la communauté internationale de nous fournir un appui technique et financier pour nous aider à nous acquitter de nos engagements.

Pour terminer, je voudrais répéter que le NEPAD est une entreprise noble visant à instaurer une paix et un développement durables en Afrique. En dépit des

nombreuses difficultés, ce programme est en voie d'atteindre ses objectifs. Pour maintenir cet élan, nous voudrions demander à nos partenaires, tant bilatéraux que multilatéraux, un appui technique et financier accru. Avec une aide adéquate, la Sierra Leone assumera pleinement ses responsabilités pour ce qui est de la mise en oeuvre du programme du NEPAD.

M. Tekle (Érythrée) (*parle en anglais*): La délégation érythréenne saisit cette occasion pour exprimer sa reconnaissance et ses remerciements au Secrétaire général pour les rapports intérimaires sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/58/352) et sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/58/254).

Depuis leur indépendance, de nombreux États africains dans presque toutes les régions du continent ont été affligés par des conflits internes interminables et des guerres inter-étatiques dont le nombre semble croître au lieu de diminuer. Malgré la fin, après 30 ans, de la longue guerre de libération de l'Érythrée et de la guerre civile tout aussi longue en Angola, ainsi que des guerres civiles au Mozambique et en Sierra Leone, il y a encore pléthore de conflits et de guerres, notamment en Somalie, au Soudan, au Libéria, en Côte d'Ivoire, au Burundi et en République démocratique du Congo. Le processus de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie est également en danger de s'effondrer.

Ces guerres ont provoqué une quantité incalculable et généralisée de pertes en vies humaines et de destructions matérielles; elles ont créé des États en faillite et des États « mûrs » pour une déstabilisation; et elles ont dévasté des économies et, en fait, des modes de vie traditionnels et stables dans de nombreuses sociétés. Elles ont fait des millions de réfugiés et de personnes déplacées. Elles ont provoqué la désillusion, le désespoir et la frustration – des sentiments que des individus ou des groupes peu scrupuleux sont prêts à exploiter.

En outre, la très grande majorité des États africains sont restés dans la même situation socioéconomique que celle dans laquelle ils se trouvaient au moment de leur indépendance, en dépit des nombreuses expériences économiques et sociales qui ont été menées, des stratégies, déclarations et programmes d'action qui ont été adoptés, et même de la mise en oeuvre de politiques similaires à celles qui avaient réussi dans d'autres régions.

Il est encourageant de constater que la communauté internationale a déployé des efforts de rétablissement de la paix aux niveaux international et régional plus activement que jamais auparavant.

À cet égard, il convient de tenir dûment compte des efforts déployés par l'ONU en vue de créer le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et le Groupe consultatif spécial sur les pays africains qui sortent d'un conflit du Conseil économique et social. La préoccupation manifestée par des pays développés, à titre individuel ou collectif, ainsi que leur engagement en faveur des causes africaines sont également encourageants.

Il est évident qu'une aide internationale active et importante est nécessaire afin que le continent puisse se libérer d'un cycle de désespoir et s'engager sur la voie du développement. Il est tout aussi important de constater que la paix et le développement, qui sont inextricablement liés, peuvent et doivent être promus, protégés et soutenus essentiellement par les Africains eux-mêmes. À cette fin, il sera nécessaire que nous procédions à une profonde réflexion sur la condition africaine, ainsi qu'à une autocritique, et que nous formulions ensuite des stratégies et des politiques plus crédibles et plus constructives.

Quels sont les problèmes et que faut-il faire? Les statistiques sont consternantes. Le *Rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde, 2003*, montre clairement que le produit national brut moyen par habitant, mesuré en pouvoir d'achat réel, est plus faible au troisième millénaire qu'au moment de l'indépendance. Ce n'est qu'en Afrique que la pauvreté augmente; que près de 50 % de la population, en Afrique subsaharienne, continue de vivre avec moins de 1 dollar des États-Unis par jour; que 140 millions environ de jeunes Africains sont illettrés; et que le nombre d'enfants d'âge scolaire qui ne sont fréquentent pas l'école augmente. En outre, non seulement les services de santé sont déplorables, mais ils ne sont pas disponibles pour la majorité écrasante des Africains.

Il est essentiel de reconnaître l'interdépendance entre la paix et le développement dans toute tentative visant à distinguer les causes profondes des conflits et toute recherche d'une paix et d'un développement durables. Nous devons ainsi identifier les dénominateurs communs les plus bas de l'instabilité

politique dans tout État africain déchiré par une guerre civile ou en guerre avec ses voisins.

Certains milieux universitaires et politiques d'Occident ont affirmé que la nature de l'État africain, qui est différent du modèle occidental, constitue la cause principale des conflits, de l'instabilité et du sous-développement. Les théoriciens du « néopatrimonialisme » et leurs partisans au sein du gouvernement ont avancé l'idée fataliste selon laquelle l'État africain, qui n'est pas d'un point de vue fonctionnel séparé de la société et qui s'épanouit non pas tant à partir d'institutions officielles qu'à partir de relations de clientèle officieuses, tend à promouvoir la privatisation de l'État, à protéger la répartition des ressources et des fonds publics sur une base préférentielle et à créer ce qu'on qualifie en français de « politique du ventre ». Cela a inévitablement entraîné des pénuries de ressources et une instabilité chroniques, qui engendrent des désordres cycliques caractérisés par la corruption, les conflits internes, voire la guerre avec des États voisins. L'État est ainsi criminalisé par cette instrumentalisation du désordre.

Les programmes récents de démocratisation et de développement sont écartés comme n'étant pas sérieux. Ils sont uniquement perçus comme des mesures destinées à apaiser la communauté des donateurs et qui n'ont aucune chance d'être mis en oeuvre. Ce fatalisme peut facilement être rejeté. Sans vouloir soutenir les maux connexes du patrimonialisme, nous pouvons faire valoir qu'il a été utilisé avec succès pour assurer le développement et instaurer la stabilité dans d'autres pays et dans d'autres régions. En fait, les systèmes informels ont réellement été formés par les sociétés africaines aux fins de protéger leurs intérêts, y compris la vie de leur population, dans des situations où l'État était si faible qu'il ne pouvait conjurer la pauvreté – voire la famine – ainsi que les autres incertitudes de la vie. Ainsi, il est tout à fait possible de s'attendre à ce que ces systèmes officieux aient une certaine utilité pour ce qui est d'encourager le développement.

Une critique plus constructive porte sur l'abîme social qui sépare les planificateurs du développement de ceux qui voudraient bénéficier des projets de développement. La plus grande partie de la planification du développement, en Afrique, a été formulée jusqu'à présent d'en haut et elle a été imposée par des gouvernements ou des protagonistes venus de l'extérieur, qui n'avaient aucune connaissance de la population ni aucun lien avec elle, sur la base de

structures administratives qui ne sont pas au fait des réalités africaines et notamment des valeurs culturelles. La majorité écrasante des habitants a été exclue de prises de décision qui ont une incidence directe sur leur vie quotidienne, ainsi que sur leur avenir. Le résultat net de cette planification du développement faite d'en haut et de l'extérieur, en dépit des bonnes intentions des planificateurs, a été la pauvreté, la faim, la maladie, le désordre social, les conflits, les déplacements et les migrations forcées, ainsi que la dégradation de l'environnement.

Ce n'est que ces derniers temps qu'un développement fondé sur la démocratie participative et l'autosuffisance, dans le contexte de l'environnement culturel d'un pays donné, est devenu populaire. Il règne aujourd'hui un consensus quasi unanime dans les milieux intellectuels africains selon lequel aucune aide extérieure, aussi utile soit-elle, ne peut se substituer à l'autosuffisance, et que seule une démocratie participative à tous les niveaux de la société peut encourager un environnement propice à un gouvernement propre, responsable et transparent.

De toute évidence, il n'est pas possible à l'ère de la mondialisation que des sociétés, où qu'elles soient, vivent de façon isolée. Il faut donc qu'elles soient prêtes à vivre dans un village planétaire avec toutes les conséquences qui en découlent. Elles doivent par ailleurs être en mesure de formuler des stratégies et des politiques qui permettront un jeu harmonieux entre les influences extérieures et les traits culturels locaux.

L'Afrique mène à présent ce qui porte le nom familier de deuxième lutte de libération, dont les principes et objectifs cherchent à inverser le processus effrayant qui menace l'intégration nationale. Ces objectifs comprennent l'élargissement et l'approfondissement des relations entre le centre et la périphérie, ainsi que le resserrement du tissu social de nos sociétés, l'amélioration de la santé de nos peuples et des relations inter-États. La lutte est fondée sur des relations interétatiques harmonieuses et coopératives, partant des principes de la coexistence et du respect de l'état de droit. C'est ainsi que l'Érythrée interprète la renaissance africaine.

C'est dans ce contexte que nous reconnaissons la pertinence du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Au début du nouveau millénaire, l'Afrique semble être déterminée à ouvrir un nouveau chapitre de son histoire et à faire

face de manière crédible aux nombreux défis qu'elle rencontre. La nouvelle détermination de ses dirigeants de faire démarrer la coopération inter-africaine et d'établir des relations constructives avec la communauté internationale représente un engagement louable, de portée historique. L'Union africaine semble posséder les qualités structurelles nécessaires qui faisaient défaut à l'Organisation de l'unité africaine pour ce qui est de faire efficacement face aux conflits et aux problèmes de développement. La communauté internationale semble avoir bien accueilli l'Union africaine. Tout cela est bon augure pour le NEPAD.

Le NEPAD est différent des autres initiatives africaines et notamment du Plan d'action de Lagos, si ce n'est que parce qu'il s'agit d'un plan socioéconomique intégré, global et stratégique, qui identifie les questions politiques, culturelles, sociales et économiques d'importance critique et qui établit leur ordre de priorité. Il prévoit également la création d'organes essentiels destinés à assurer la mise en oeuvre des programmes en temps utile et à atteindre ses objectifs.

Le NEPAD n'est toutefois pas sans défauts. Parmi les principales sources d'inquiétude et de critique venant d'universitaires africains et de membres de la société civile, citons les suivantes : que les gouvernements africains ne s'engageront pas à gérer leurs États respectifs avec la bonne gouvernance et l'élimination de la corruption qui sont essentielles au succès du NEPAD; que les gouvernements africains n'accepteront pas inconditionnellement la mondialisation et n'intégreront facilement leurs économies au système international; que la plupart des gouvernements africains aient déjà mis en question la viabilité et l'applicabilité du Mécanisme d'évaluation intra-africaine; que beaucoup de membres africains de la société civile se demandent s'il est juste d'accepter l'idée de recevoir 64 milliards de dollars de donateurs potentiels, prétendument nécessaires à la mise en oeuvre du NEPAD, étant donné que cela établirait une relation de dépendance qui aboutirait en réalité à un plus grand affaiblissement des économies africaines et à un amoindrissement de leur indépendance et de leur souveraineté; que le NEPAD soit jugé « antidémocratique », étant donné qu'il n'a pas bénéficié de consultations avec les membres de la société africaine, y compris notamment les organisations à base communautaire, les universitaires et autres groupes professionnels; que le NEPAD soit

jugé contradictoire, car il se concentre en fait sur l'aide alors que sa rhétorique dénigre la dépendance africaine de l'aide et insiste sur le fait que le commerce et l'investissement sont les véritables solutions aux malheurs économiques de l'Afrique; que de nombreux Africains doutent que les pays développés concrétisent les promesses en matière d'assistance.

Il n'y a pas de doute que l'Union africaine, qui est maintenant habilitée à assurer le plein contrôle de l'initiative du NEPAD, sera en mesure de réaliser tous les objectifs politiques, économiques, sociaux et environnementaux du Partenariat au prix d'un perfectionnement et d'un éclaircissement plus poussés des stratégies et des programmes pour apaiser les peurs et faire disparaître les inquiétudes.

M. Kasri (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous aimerions remercier le Secrétaire général de son rapport complet (A/58/254) sur les progrès de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) avec l'appui de la communauté internationale, y compris le Système des Nations Unies. En dépit de nombreuses difficultés qui sont mises en relief dans le rapport, il est clair que l'élan en faveur du développement de l'Afrique est en train de s'accélérer.

Bien que certains croient que l'Afrique représente le plus grand défi au développement du XXI^e siècle, les dirigeants africains ont clairement montré qu'ils avaient confiance en leur propre capacité de surmonter les nombreux obstacles qui s'opposent au développement de leurs nations. Ils ont présenté un plan crédible et réalisable pour amener une transformation positive face aux circonstances encore difficiles qui affectent le continent.

Nous sommes heureux d'apprendre grâce au rapport que la société civile et les organisations non gouvernementales (ONG) ont contribué d'une manière constructive à la mise en oeuvre du NEPAD. Un tel soutien est important, car l'Afrique a besoin de toute l'aide possible de toutes les parties concernées pertinentes, à tous les niveaux, pour mettre en oeuvre le NEPAD.

Peut-être l'un des obstacles les plus graves à la pleine mise en oeuvre du NEPAD réside-t-il dans la lutte civile qui persiste et les conflits existants dans de nombreuses parties de l'Afrique subsaharienne. Ce n'est que dans une atmosphère de paix que le développement peut avoir lieu car les conflits épuisent

les précieuses ressources humaines et financières de l'Afrique et détruisent l'infrastructure. Il est donc encourageant d'apprendre qu'un plan d'action a été élaboré pour renforcer la capacité de l'Afrique en matière de prévention des conflits et de promotion de la paix. Nous avons également pris note de l'établissement d'un Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, afin de s'assurer que la paix prévaut pour permettre le développement du continent.

En plus de la paix, il faut aussi obtenir des moyens de financement. Pourtant, bien qu'ils connaissent des contraintes graves en raison des circonstances économiques et financières défavorables, les pays africains sont néanmoins déterminés à garder le contrôle et la direction du NEPAD en fournissant le budget de base. Cependant, cela ne veut pas dire que les problèmes financiers en matière de développement africain ont été suffisamment traités. Au contraire, le financement provenant de pays donateurs demeure un facteur capital pour assurer une mise en oeuvre réussie du NEPAD. En fournissant un tel soutien, il est important que les donateurs répondent aux priorités de développement fixées par les pays africains eux-mêmes. La forte participation des dirigeants africains au processus de développement du continent les informe pleinement des domaines qui méritent une attention urgente, pour que le NEPAD produise les résultats auxquels ils aspirent. En offrant l'assistance nécessaire, il est essentiel que les donateurs alignent leurs programmes d'aide sur les stratégies nationales de chaque pays.

Il est en réalité encourageant d'apprendre grâce au rapport qu'un certain nombre de pays africains ont pu tirer parti de mesures d'allègement de la dette, de remise de dettes et de totale annulation de la dette, entendues comme des modalités indirectes de financement. Il est également encourageant d'apprendre que l'aide publique au développement pour l'Afrique augmente, conformément aux engagements pris à Monterrey. Néanmoins, avec les niveaux d'assistance actuels, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ne sera pas à la portée de la plupart de pays africains. La solution est évidente. Étant donné l'immensité des besoins de l'Afrique, l'aide publique au développement doit augmenter considérablement. Les pays donateurs doivent honorer les engagements qu'ils ont pris à sommets et conférences internationales de promouvoir le développement mondial, car le financement

accélérera la mise en oeuvre du NEPAD et rendra les Objectifs du Millénaire pour le développement réalisables pour les pays africains.

Il est donc impératif que les donateurs répondent à l'appel les invitant à verser 22 milliards de dollars chaque année pour permettre aux pays africains de réaliser les objectifs convenus au niveau international en matière de santé. Bien que les pays africains se soient engagés à accroître leurs budgets en matière de santé de 15 %, il est peu probable que ces augmentations répondent totalement aux besoins de financement du secteur de la santé. Cela implique plus largement que les programmes qui cherchent à contrôler et à éliminer le VIH/sida en Afrique doivent continuer d'être soutenus financièrement par les pays donateurs

Je voudrais également souligner que, pour accélérer la mise en oeuvre du NEPAD, une plus vaste coopération internationale est nécessaire. À cet égard, les efforts et les initiatives de la communauté internationale devraient être encouragés, car ils offrent un important soutien au développement de l'Afrique. Dans ce contexte, et dans l'esprit de la Conférence afro-asiatique de Bandung de 1955, l'Indonésie et l'Afrique du Sud ont coprésidé la première Conférence des organisations sous-régionales afro-asiatiques à Bandung, en Indonésie, les 29 et 30 juillet 2003. La Conférence a non seulement soutenu le NEPAD mais aussi jeté les fondations d'une vaste coopération entre l'Asie et l'Afrique.

La Conférence a déployé des efforts afin d'établir des liens entre les deux continents et a mis l'accent tant sur les responsabilités collectives que sur le rôle important des organisations sous-régionales s'agissant d'étudier et d'appliquer des mesures concrètes afin de faire avancer la croissance et le développement dans les deux régions. La Conférence a examiné les domaines de coopération et les questions d'importance stratégique pour les deux régions, qui deviendront des éléments essentiels d'un nouveau partenariat stratégique.

La seconde Conférence, qui se tiendra en Afrique du Sud l'année prochaine, poursuivra l'élaboration d'un programme de travail comprenant des cadres chronologiques précis, des modalités, des approches opérationnelles et des formats de coopération pour assurer la réalisation du nouveau partenariat stratégique. Le partenariat doit être lancé en 2005 lors

du sommet afro-asiatique à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Conférence afro-asiatique de Bandung.

Pour terminer, l'Indonésie est encouragée par les progrès de la mise en oeuvre du NEPAD. Tout en tenant compte des nombreuses contraintes qui affectent les efforts des pays africains, la communauté internationale devrait continuer à appuyer et à aider les pays africains afin de leur permettre de faire avancer leur vision pour le continent. À cet égard, l'Indonésie est pleinement solidaire de nos pays frères africains.

M. Berry (Canada) : Je suis heureux de réaffirmer le ferme engagement du Canada envers le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le NEPAD reconnaît que la paix, la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et une bonne gestion de l'économie sont des préalables du développement durable en Afrique. Le programme d'action intégré, crédible et complet défini dans le NEPAD représente la meilleure chance que les peuples africains sont susceptibles d'avoir pour améliorer la qualité de leur vie et relever les défis auxquels leur continent est confronté. Tous les États Membres et la quasi-totalité des éléments du système des Nations Unies ont un rôle à jouer dans le succès du NEPAD.

En septembre de l'année dernière, au cours du débat de haut niveau tenu par l'Assemblée générale sur le NEPAD (voir A/57/PV.10), le Premier Ministre Chrétien a souligné qu'il n'est plus temps de discuter et qu'il faut maintenant agir.

Le Canada est en train d'honorer les engagements qu'il a pris en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), y compris ceux qui figurent dans le Plan d'action pour l'Afrique du G-8, adopté au Canada, en 2002. En janvier dernier, par exemple, nous avons ouvert nos marchés, en franchise et sans contingentement à presque toutes les importations des pays les moins avancés. Les dispositions transparentes que nous avons adoptées au sujet des règles d'origine, de même que nos initiatives de renforcement des capacités liées au commerce, permettront aux pays africains, à part les 34 pays les moins avancés de l'Afrique, de bénéficier aussi d'un meilleur accès à nos marchés.

Le budget fédéral de février 2003 prévoit une majoration annuelle de 8 % de l'aide internationale du Canada jusqu'en 2004-2005, la moitié de cette aide ou

plus étant réservée à l'Afrique. Nous tenons ainsi l'engagement que nous avons pris à Monterrey de doubler notre aide internationale avant la fin de la décennie. Ainsi, l'aide à l'Afrique totalisera 6 milliards de dollars, en ressources nouvelles et existantes, dans la période de cinq ans suivant le sommet du G-8 de 2002.

Nous avons par ailleurs commencé à modifier notre façon d'accorder l'aide publique au développement. Nous avons inclus des partenaires africains, notamment la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, dans le processus d'examen par les pairs qu'a entrepris l'année dernière le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). De plus, nous sommes en train de délier notre aide.

(l'orateur poursuit en anglais)

Nous sommes prêts à doubler l'aide canadienne à l'éducation de base en Afrique en la portant à 100 millions de dollars par an. Grâce aux 500 millions de dollars du Fonds canadien pour l'Afrique, établi pour appuyer le NEPAD, nous apportons une contribution majeure à l'éradication de la poliomyélite, à la recherche d'un vaccin contre le sida, à l'accès aux nouvelles technologies, au renforcement des capacités institutionnelles, à la recherche et au développement agricole, à la mise en place d'une capacité d'appui à la paix en Afrique, ainsi qu'à beaucoup, beaucoup d'autres initiatives. Par exemple, nous lançons un Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique avec une dotation de 100 millions de dollars du Gouvernement, à laquelle doit s'ajouter un montant égal venant du secteur privé, dans le but d'encourager l'investissement privé en Afrique. Nous aidons également la Banque africaine de développement à renforcer les capacités africaines d'élaboration de projets et d'utilisation de sources inexploitées de soutien financier pour réaliser des travaux d'infrastructure.

Le Canada se félicite de la décision historique de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au sujet de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et de la santé publique. Comme le savent les Membres, nous avons commencé les travaux en vue d'appliquer cette décision au Canada. Nous sommes conscients du fait qu'étant le premier pays à agir sur cette question, les

yeux de la communauté internationale sont tournés vers nous. Nous comprenons qu'il est important d'agir de manière à respecter tant l'esprit que le but de la décision de l'OMC, en date du 30 août.

Au sommet du G-8 tenu en France en juin 2003, les dirigeants du G-8 ont renouvelé leur engagement envers le Plan d'action pour l'Afrique et se sont engagés à examiner les progrès de sa mise en oeuvre au plus tard lors du Sommet de 2005 au Royaume-Uni. Nous continuerons à collaborer étroitement avec nos partenaires du G-8 et nous attendons avec intérêt l'expansion du partenariat du G-8 avec les pays africains à l'appui du NEPAD, afin d'inclure d'autres partenaires majeurs de l'Afrique et les institutions internationales clefs.

Les effets bénéfiques du NEPAD commencent à se manifester en Afrique. En témoigne le succès enregistré par les partenaires africains dans leur audacieuse tentative de lancement d'un Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et le recensement, grâce à lui, des pratiques exemplaires de gouvernance, sont d'une immense valeur symbolique et pratique s'agissant de favoriser la réalisation de l'objectif du NEPAD de créer les conditions nécessaires au développement, notamment grâce à l'augmentation de l'investissement et du commerce.

Le non-respect persistant, par certains gouvernements africains, des principes du NEPAD et leur refus de gouverner dans l'intérêt de leur peuple ne doivent pas nous empêcher de voir les succès qui sont obtenus ailleurs dans le continent. Par exemple, au Kenya, le nouveau Gouvernement a rapidement mis en oeuvre les concepts du NEPAD en étendant l'accès à l'éducation et en combattant la corruption. La démocratie gagne du terrain en Afrique et le NEPAD a un rôle important à jouer.

Le débat d'aujourd'hui témoigne du fait que le NEPAD a remarquablement réussi à empêcher que les crises survenues ailleurs détournent l'attention du monde du potentiel et des besoins de l'Afrique. Nous devons tous efforcer de pousser plus loin ce succès initial.

M. Chidyausiku (Zimbabwe) (parle en anglais) : Je souhaiterais commencer par remercier le Secrétaire général pour son rapport sur le point subsidiaire intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) : progrès de la mise en oeuvre et

de l'appui international : les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (A/58/352) qui a été présenté conformément à la résolution 57/296 de l'Assemblée générale. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Président de l'Union africaine.

Dans sa déclaration liminaire lors du débat général de la Deuxième Commission le 6 octobre dernier, M. José Ocampo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, a indiqué que la reprise économique mondiale prenait corps et que la relance devait se renforcer et s'amplifier en 2004. M. Ocampo a également indiqué qu'en dépit de cette amélioration, la croissance mondiale s'était ralentie depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, et ce, surtout dans les pays en développement. Si cette tendance se poursuit, seulement quelques pays africains atteindront les Objectifs du Millénaire pour le développement.

C'est dans ce contexte que je souhaite appeler l'attention de l'Assemblée sur certaines questions liées à ce point de l'ordre du jour qui préoccupent ma délégation et affectent son travail. Vu les taux de croissance économique décourageants, les chiffres astronomiques de 30 millions de personnes contaminées par le VIH/sida et de 380 millions de personnes vivant dans une pauvreté absolue et vu le fait que, dans plusieurs pays, des conflits armés inversent les tendances positives en matière de développement humain, il est urgent de réviser en totalité le modèle de développement en Afrique afin de relever les défis de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Renverser ces tendances exigera des liens nouveaux et redynamisés entre l'Afrique et ses partenaires, fondés sur la confiance et une responsabilité partagée en vue d'assurer l'efficacité des activités de développement. Mon gouvernement met en relief l'importance de la prise en charge par l'Afrique des stratégies de développement du continent, sur laquelle s'appuient les partenariats transformés que nous recherchons avec nos partenaires de développement. Cette prise en charge impliquera l'élaboration de politiques et de programmes nationaux pour réduire la pauvreté, améliorer nos systèmes de gouvernance et résoudre les conflits sur le continent.

Si l'on entend relever les défis de l'Afrique, les pays développés doivent également faire beaucoup plus en matière d'aide, de commerce et d'allègement de la dette. Ma délégation demande à nos partenaires de s'attacher constamment à accroître la quantité et à améliorer la qualité de l'aide, ainsi qu'à renforcer la cohésion de leur politique, considérées toutes deux comme capitales pour assurer l'exercice de la responsabilité mutuelle de nos partenaires.

Quelques progrès ont été faits s'agissant de rendre l'aide publique au développement plus efficace. Nous nous félicitons des succès obtenus à diverses instances, y compris le Consensus de Monterrey et les engagements pris en matière d'aide publique au développement par les membres du Groupe des Huit et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Malgré ces engagements, les flux d'aide publique au développement destinés à l'Afrique restent trop faibles et le principe de la prise en charge par les Africains est souvent compromis par des conditionnalités.

Nous nous félicitons également des efforts déployés par nos partenaires pour aligner leurs programmes d'assistance sur les stratégies de développement nationales arrêtées par les pays. Ma délégation applaudit le Japon d'avoir établi un lien entre la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et l'appui à la stratégie de développement de l'Afrique – le NEPAD. Cependant la lenteur avec laquelle certains de nos partenaires alignent leurs modalités d'assistance compromet nos systèmes et processus de développement nationaux. La prévisibilité de cet appui et son apport dans les délais restent incertains, créant ainsi des difficultés pour nos pays dans la conception et l'application des politiques clefs. Ma délégation se félicite de la proposition de créer un mécanisme de financement international visant à mobiliser des ressources additionnelles au profit des pays les plus pauvres afin de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous voudrions nous féliciter de ces innovations, dont les tentatives pour aborder le problème de la prévisibilité, ainsi que d'avoir placé l'accent sur le déliement de l'aide et sur les pays à faible revenu.

S'agissant du commerce, l'aide accordée par les pays développés est souvent compromise par les politiques commerciales. Nous demandons à nos partenaires de s'assurer que les politiques ayant un impact sur le développement de l'Afrique, notamment

celles relatives à l'aide publique au développement, au commerce, à l'accès aux marchés et à l'agriculture, sont compatibles avec les Objectifs du Millénaire pour le développement. Ma délégation se félicite de la proposition de la France de supprimer les subventions sur les produits agricoles, mesure visant à améliorer l'accès des produits africains aux marchés.

S'agissant de la crise de la dette africaine, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a permis d'alléger la dette d'un certain nombre de pays africains. L'Initiative PPTE ne permet pas cependant d'assurer, comme prévu, la viabilité de la dette. Les pays africains restent accablés par la dette extérieure. Les pays développés devraient réexaminer leurs stratégies pour résoudre la crise de la dette. Cette crise présente de nombreuses facettes, mais la difficulté fondamentale réside dans le fait que les créanciers continuent de dominer le processus de prise de décisions dans son règlement. Les initiatives d'allègement de la dette ont été conçues par les donateurs afin de préserver leurs intérêts. Il faut recourir à l'arbitrage pour les modes spécifiques de prêt ou d'endettement, notamment l'endettement odieux et illégitime. Il y a des dettes que les pays africains ne devraient pas rembourser, car leurs peuples n'ont jamais profité de ces prêts. Ce sont les dettes contractées par des débiteurs illégitimes, les prêts détournés de leur fin du fait de la corruption, les dettes contractées du fait de prêts illégitimes pour des projets dont la population n'a pas tiré les avantages escomptés, et les dettes contractées à la suite d'un mauvais conseil de politique générale, comme les politiques d'ajustement, ou par suite de facteurs externes sur lesquels les débiteurs n'exercent aucun contrôle. La liste devrait comprendre les dettes dont les montants ont été volés et déposés dans des banques du Nord.

Les conflits sont incompatibles avec le développement. Les pays africains doivent oeuvrer ensemble et recourir aux mécanismes du NEPAD pour prévenir et régler les conflits armés et instaurer la stabilité politique en Afrique. Nous nous félicitons des mesures prises pour la paix au Libéria, au Soudan, en Somalie, dans la République démocratique du Congo et en Sierra Leone. Les événements récents en Côte d'Ivoire sont préoccupants et prouvent amplement que la consolidation de la paix est essentielle pour prévenir la résurgence des conflits et qu'elle constitue un premier pas vers le développement.

Une amélioration notable de la paix et de la sécurité dans certaines régions de l'Afrique résulte des efforts déployés par les dirigeants africains eux-mêmes sous l'égide de la communauté internationale. Les pays africains devraient consolider la paix et mettre fin aux conflits qui continuent de ravager le continent, de sorte que les États puissent consacrer toutes leurs capacités et leurs ressources à la croissance économique et au développement durable. Les conflits restent un obstacle majeur au développement, car ils gaspillent des ressources vitales et ont des conséquences à long terme telles que les réfugiés, les personnes déplacées, les mines terrestres et la prolifération des armes légères, qui souvent exacerbent les conflits.

Pour terminer, ma délégation souscrit à l'observation du rapport du Secrétaire général indiquant que des progrès ont certes été accomplis dans certains domaines, mais ont été lents et irréguliers. Bien que l'Afrique doive prendre en charge son processus de développement, le partenariat international a lui aussi un rôle important à jouer dans la fourniture d'une assistance globale et intégrée aux pays africains. Le développement de l'Afrique ne peut être réalisé que grâce à des efforts concertés de l'Afrique et de ses partenaires de développement.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie le Secrétaire général de ses rapports sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (A/58/254) et sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/58/352), et lui fait part de sa gratitude à ce titre.

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique est une initiative majeure lancée par l'ensemble des pays africains pour se donner les moyens d'assurer son développement. Il témoigne de la détermination, du courage et de l'esprit de pionnier des pays africains, qui prennent leur destinée entre leurs mains. Au cours de cette année, l'Afrique a enregistré des progrès tangibles dans la mise en oeuvre du NEPAD. En juillet dernier, afin d'assurer sa mise en oeuvre, l'Union africaine a convoqué l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement et a adopté la « Déclaration sur la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ». Par ailleurs, les pays africains ont également établi des organes de coordination nationaux, mis en oeuvre des mesures d'application régionale et obtenu des succès

appréciables dans les domaines de l'agriculture, de la protection de la santé, de la préservation de l'environnement, et des infrastructures. Nous sommes convaincus que, grâce à ces efforts, les pays africains réaliseront des progrès historiques sur la voie du développement et de la reconstruction.

Le développement de l'Afrique exige l'appui et l'assistance de la communauté internationale pour la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les pays africains sont confrontés à une myriade de difficultés dans les domaines des ressources, de l'allègement du poids de la dette, du commerce et de l'investissement. Le rapport du Secrétaire général souligne que l'aide publique au développement fournie à l'Afrique a décliné tout au long des années 90, passant de 26,6 milliards de dollars en 1990 à 16,4 milliards en 2000. Il y a certes eu une remontée au cours des deux dernières années, mais le montant reste encore bien en deçà du niveau des années 90. De plus, l'aide publique au développement est de plus en plus souvent liée, et les procédures qui y sont assorties sont de plus en plus contraignantes.

Peu d'attention a été consacrée au commerce et peu de progrès ont été réalisés dans des domaines clefs qui intéressent l'Afrique, comme par exemple l'accès aux marchés et les subventions agricoles. Les aspects commerciaux des droits de propriété intellectuelle et de la santé publique nuisent au développement des pays africains. Les possibilités d'investissement n'incitent guère à l'optimisme. Je tiens par conséquent à souligner les points suivants au sujet de l'appui futur de la communauté internationale pour le développement de l'Afrique.

Premièrement, il est nécessaire de respecter le fait que le NEPAD appartient aux Africains et doit être piloté par eux. Des conditions imposées de l'extérieur ne sauraient apporter de solutions authentiques aux problèmes de l'Afrique. Dans bien des cas, non seulement la libéralisation, la privatisation, la réforme des marchés et autres programmes de réajustement ne favorisent pas la croissance des économies africaines, mais en plus ils provoquent de graves problèmes sociaux. Ainsi, la communauté internationale doit pleinement se familiariser avec les véritables situations des pays africains, respecter leurs choix souverains ainsi que leurs stratégies de développement, et appuyer les efforts du continent africain.

Deuxièmement, les engagements souscrits envers l'Afrique dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan d'action du Sommet mondial pour le développement durable doivent se traduire dans les faits. La communauté internationale doit véritablement tenir ses engagements dans les domaines de l'endettement, du commerce, de l'aide publique au développement et du transfert de technologies. Le développement de l'Afrique exige aussi un environnement économique international juste et équitable propice au renforcement des capacités de développement autonome de l'Afrique.

Troisièmement, la prévention et le règlement des conflits apportent d'importantes garanties pour le développement de l'Afrique. Au cours de l'année écoulée, des progrès encourageants ont été réalisés dans la recherche de règlements des conflits dans des pays tels que la République démocratique du Congo et le Libéria. Il reste toutefois des incertitudes par rapport à certains pays et certaines régions. L'établissement d'une de la paix et d'une stabilité globale en Afrique sera un travail ardu et de longue haleine. Tous les membres de la communauté internationale partagent la responsabilité et l'obligation d'aider les pays africains à parvenir à la réconciliation nationale.

L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle plus important en Afrique, dans la prévention des conflits, l'établissement de la paix, le maintien de la paix, la reconstruction d'après conflit et la consolidation de la paix après les conflits. Notre Organisation doit renforcer ses liens de coordination et de coopération avec les organisations régionales et sous-régionales d'Afrique. Nous en appelons aux Gouvernements nationaux pour qu'ils attachent davantage d'importance à l'Afrique, qu'ils soutiennent les pays africains dans leurs efforts de paix, qu'ils accroissent leur assistance aux processus de paix et qu'ils accordent une importance prioritaire au renforcement des capacités dans les pays africains.

L'un des principaux axes de la politique étrangère chinoise est la consolidation et le développement de relations amicales avec les peuples africains, ainsi que l'appui et l'assistance aux États africains pour leur développement économique et social. La Chine a créé le Forum de coopération Chine-Afrique, qui donne lieu à un grand nombre d'échanges approfondis et d'initiatives de coopération avec des pays africains.

Le Gouvernement chinois a déjà signé des protocoles d'annulation de dette avec 31 pays africains, pour un montant total de 1,05 milliard de dollars, ce qui représente environ 60 % des dettes arrivées à échéance de ces pays envers la Chine. La seconde réunion ministérielle du Forum se tiendra à Addis-Abeba, la capitale de l'Éthiopie, du 15 au 16 décembre 2003. Ce sera la première réunion du Forum tenue sur le continent africain. Le Gouvernement chinois enverra une délégation de haut niveau à cette réunion. La réunion examinera l'application de deux programmes importants, à savoir la Déclaration de Beijing et le Programme de coopération sino-africaine sur le développement économique et social.

S'appuyant sur l'expérience du Forum au cours des trois dernières années, les délégations examineront les moyens d'approfondir la coopération dans les ressources humaines, l'agriculture, l'infrastructure et l'investissement. Le Forum sino-africain des entrepreneurs et le Salon de l'amitié sino-africaine se dérouleront aussi en parallèle de la réunion ministérielle.

Pour terminer, j'aimerais souligner que le Gouvernement chinois est disposé à maintenir son appui au développement africain et à la mise en oeuvre du NEPAD par le biais du Forum de coopération Chine-Afrique et d'autres instances de coopération.

M. Alexandre (Haïti) : Je voudrais, tout d'abord, m'adresser, au nom de la délégation haïtienne, nos vives félicitations au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour l'excellent rapport qu'il a fourni au sujet du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

La résolution 57/7 de l'Assemblée générale revêt pour Haïti une importance particulière, car elle témoigne de la volonté des peuples d'Afrique, avec l'appui de la communauté internationale, de lutter contre la pauvreté et de travailler au développement du continent africain. Cette partie du monde a pendant longtemps connu les méfaits de l'histoire et les intempéries de la nature, dont la plus récente et la plus troublante est la pandémie du VIH/sida. Du milliard 300 millions d'habitants de la planète vivant en dessous du seuil de la pauvreté, 350 millions se trouvent en Afrique. La dette élevée, les problèmes structurels de tout ordre constituent un obstacle majeur au développement socioéconomique du continent.

C'est pourquoi nous devons maintenir le cap en ayant comme point de mire la Déclaration du Millénaire et les objectifs fixés à Doha, Monterrey et Johannesburg. Nous devons conjuguer nos efforts afin de libérer hommes, femmes et enfants de l'extrême pauvreté qui déshumanise. Il nous incombe la responsabilité de continuer à oeuvrer pour réduire l'écart entre les pays riches et pauvres et de s'assurer que la mondialisation se fasse au bénéfice de toute l'humanité.

Ma délégation réitère son appui inconditionnel au NEPAD, et réaffirme sa solidarité et sa coopération aux peuples frères et aux gouvernements africains. Cette ambitieuse initiative, qui redéfinit un partenariat de responsabilité et d'engagement, traduit la volonté de l'Afrique de prendre en charge son destin. Le défi est de taille. Le surmonter requiert entre autres une nouvelle forme de relations commerciales avec les pays développés et le respect des engagements pris par les partenaires internationaux. L'échec de Cancún souligne, une fois de plus, la nécessité de repenser les mécanismes du commerce mondial.

Cette initiative de l'Afrique pour l'Afrique continue d'exiger l'appui total de la communauté internationale, en particulier des pays donateurs. Elle représente une occasion de rompre avec la tradition et d'inviter l'ensemble des partenaires à coordonner leur appui en tenant compte des priorités identifiées par les gouvernements et les peuples de cette région et non sur la base de conditions imposées de l'extérieur. Ma délégation est convaincue que nous devons saisir cette occasion historique pour mettre un terme aux souffrances des peuples de l'Afrique, car les ressources ne manquent pas. L'engagement ferme de la communauté internationale, passant de la parole à l'action, et le leadership continu et responsable de l'Afrique, travaillant de façon soutenue au développement durable du continent, contribueront à garantir le plein succès du NEPAD.

Ne doutons pas que les peuples de l'Afrique, avec tout ce qu'ils ont d'énergie et de créativité, aspirent à améliorer leur qualité de vie tout en espérant le soutien véritable de leurs partenaires. Ma délégation est convaincue que nous devons tirer parti de cet élan pour faciliter un partenariat fructueux pouvant réduire les écarts et profiter au développement du continent.

Un an après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 57/12, il est encourageant de constater,

comme en témoigne le rapport du Secrétaire général, A/58/254, que les pays africains ont adopté différentes initiatives constructives en vue d'intégrer les priorités du NEPAD dans leurs politiques nationales et dans leurs cadres de planification du développement, et aux fins également de mobiliser des ressources nationales à l'appui de cette initiative combien importante. Ma délégation se réjouit de leur engagement en faveur de la paix, de la démocratie, de la bonne gouvernance, indispensable au développement durable.

Nous accueillons avec satisfaction le rebond de l'Aide publique au développement en faveur du continent, passant de 16 milliards 380 millions de dollars en 2000 à 18 milliards 615 millions en 2002, de même que l'allègement de la dette en faveur de 22 pays africains et son annulation en faveur de

certains pays de la région remplissant les conditions de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE).

La délégation haïtienne ne saurait terminer sans exprimer son appréciation pour l'appui du système des Nations Unies au NEPAD conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*): Lundi 20 octobre 2003, dans la matinée, l'Assemblée générale examinera en premier lieu une lettre du Président du Comité des conférences, qui sera publiée en tant que document A/58/356/Add.1. Cela viendra s'ajouter au programme qui a déjà été annoncé dans le document A/INF/58/4/Rev.1.

La séance est levée à 13 h 5.